



**ACTUALISATION
DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE**

**20
17**

**CRÉDIT AGRICOLE CIB
ÉLÉMENTS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2018**



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

SOMMAIRE

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1ER SEMESTRE 2018	3
1 Activités et résultats de Crédit Agricole CIB	4
2 Transactions avec les parties liées	10
3 Tendances et perspectives du 2 ^{ème} semestre 2018	10
4 Déclarations concernant les risques	12
5 Facteurs de risques	13
6 Actualisation du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole CIB	23
2 - COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2018	59
1 Cadre général	60
2 États financiers consolidés	62
3 Effets de l'application de la norme IFRS9 au 1 ^{er} janvier 2018	70
4 Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	76
5 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	148
3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	149
1 Notes des agences de notation	150
2 Autres informations sur l'évolution récente de la société	151
3 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration	153
4 - INFORMATIONS GÉNÉRALES	155
1 Personne responsable de l'actualisation du document de référence et du contrôle des comptes	156
2 Contrôleurs légaux des comptes	157
3 Table de concordance	158

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

20
17

CRÉDIT AGRICOLE CIB ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 août 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2018 sous le numéro D.18-0176. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.



RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2018

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB	4
1.1 Environnement économique et financier	4
1.2 Résultats consolidés	6
1.3 Résultats par pôle d'activité	7
2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....	10
3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES (SCÉNARIO 2018)	10
4. DÉCLARATIONS CONCERNANT LES RISQUES.....	12
4.1 Déclaration d'adéquation du dispositif de gestion des risques	12
4.2 Brève déclaration sur les risques	12
5. FACTEURS DE RISQUES.....	13
5.1 Risques de crédit.....	13
5.2 Risques de marché	16
5.3 Gestion de bilan – Risques financiers structurels.....	19
5.4 Risques opérationnels	19
5.5 Risques juridiques	20
5.6 Risques de non-conformité	22
6. Actualisation du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole CIB.....	23

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

BILAN DU PREMIER SEMESTRE 2018 : L'ACCÉLÉRATION SYNCHRONES DE LA CROISSANCE APPARTIENT AU PASSÉ

Malgré le resserrement des conditions financières américaines, la hausse du prix du pétrole et le regain de protectionnisme émanant des Etats-Unis, le retournement du cycle mondial n'est pas imminent. Le cycle ne s'accompagne pas encore des déséquilibres classiques que nourrit une croissance très soutenue (inflation et déséquilibres extérieurs notamment), déséquilibres qui en annoncent habituellement le retournement. Le mode de formation des prix (notamment le lien auparavant plus étroit entre la baisse du taux de chômage et la hausse des salaires) se transforme sous l'effet de facteurs structurels et contribue à la faiblesse de l'inflation. La profondeur de la crise financière de 2008 explique également que les déséquilibres réels ne se manifestent pas encore, notamment pas sous forme d'inflation. À l'exception notable des États-Unis et de l'Allemagne, la plupart des économies ne tournent pas encore à « plein régime ». Si les déséquilibres ne sont pas patents et si la fin du cycle ne menace pas à brève échéance, la belle accélération synchrone est cependant désormais bien dépassée. La croissance est encore insolente aux États-Unis, vigoureuse en zone euro après un essoufflement temporaire, destinée à se stabiliser dans la mosaïque émergente.

Aux Etats-Unis, en ne s'établissant qu'à 2% (variation trimestrielle annualisée), la croissance du premier trimestre a déçu. La déception est principalement venue d'une progression ralentie de la consommation (0,9% soit une contribution de 0,6 point de %). Les exportations nettes mais aussi l'investissement résidentiel et les stocks ont pesé sur la croissance alors que l'investissement non résidentiel y a substantiellement contribué (1,3 point de %). Les indicateurs en amont (relatifs notamment aux dépenses des ménages) sont cependant très bien orientés. Le marché du travail est robuste : créations d'emplois toujours soutenues permettant un recul du taux de chômage à un niveau historiquement faible (3,8% en mai soit le niveau le plus bas depuis avril 2000 ; 4% en juin mais en raison d'une légère hausse du taux de participation à 62,9%). Le pouvoir d'achat profite d'une progression confortable des salaires horaires moyens (2,7%) et sera « dopé » par les diminutions d'impôts. Celles-ci encouragent également l'investissement productif qui, soutenu par des perspectives de demande toujours très favorables, se redresse. Enfin, la production industrielle rebondit de 0,5% en juin et la production minière affiche une progression de 1,2% dépassant ainsi le sommet atteint en décembre 2014. Après un assagissement temporaire, la croissance annualisée du PIB aurait au deuxième trimestre rebondi à environ 4% en rythme annualisé et l'inflation accélère. Poussée par un effet de base défavorable, l'inflation totale a même atteint 2,9% en juin (son niveau le plus élevé depuis décembre 2011 et le 10ème mois consécutif au-dessus de la cible de 2% de la Federal Reserve). A 2,3% en glissement annuel, l'inflation core se redresse également.

En Zone euro, la croissance s'est infléchi au premier trimestre 2018 (2,5% en rythme annuel après 2,8% fin 2017) sur fond de déstockage (le processus de restockage qui s'était mis en place s'est révélé excessif) et de perturbations temporaires (grèves, météo, réforme fiscale en France). Mais des signaux très encourageants demeurent et suggèrent une baisse de régime seulement temporaire. Ménages et entreprises continuent de consolider leurs bilans tout en maintenant des comportements de dépense dynamiques. Accélération de la masse salariale et revenu disponible en progression à 3% sur un an assurent le maintien de la consommation des ménages au premier trimestre 2018, au frais d'une petite baisse du taux d'épargne (à 12%), mais permettant néanmoins une accélération des dépenses d'investissement et une remontée du taux d'investissement (9%). Malgré l'accélération de la croissance du crédit (2,9% sur un an), la dette poursuit sa baisse (58% du PIB). Pour les sociétés non financières, le redressement de l'excédent brut d'exploitation ne permet pas d'éviter une légère dégradation du taux de marge. Cela n'est pas préjudiciable au renforcement de la croissance de l'investissement (taux d'investissement en hausse à 23,1%). Par ailleurs, les récents indicateurs de confiance et de climat économique cessent de se redresser mais se stabilisent à un niveau élevé. Le taux de chômage (8,3% en mai) poursuit sa baisse continue depuis le pic de fin 2013 (à 12%) et l'inflation se redresse très lentement. En juin, principalement tirée par les prix de l'énergie (en hausse de 8% en glissement annuel), l'inflation totale a ainsi atteint 2%. L'inflation sous-jacente est toutefois revenue à 0,9%. L'hétérogénéité intra zone demeure importante. En effet, l'Espagne (2,3% en un an), la France (2,3%) et l'Allemagne (2,1%) dépassent désormais toutes les 2%, tandis que l'Italie (1,4%) reste « à la traîne ».

Quant aux marchés financiers, grâce aux anticipations de remontée (modeste) de l'inflation, ils ont jusqu'à présent bien « digéré » l'accélération forte de la croissance nominale et le resserrement monétaire américain. La Federal Reserve a déjà procédé à 7 relèvements de 25 points de base chacun de son taux directeur depuis décembre 2015 (dont 2 au cours du premier trimestre portant le taux des Fed Funds à 2% début juin) et est engagée dans un « resserrement quantitatif » (réduction progressive de son bilan). Les taux souverains à 10 ans (à 2,85% début juillet) ne se sont redressés que de 40 points au cours du premier trimestre occasionnant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt. Quant à la Banque centrale Européenne (BCE), elle a prolongé son Quantitative Easing jusqu'à décembre 2018 (date à partir de laquelle cesseront ses achats nets) tout en réduisant le montant mensuel de ses achats de titres souverains (de 30 milliards à 15 milliards d'euros à partir de septembre 2018). Les taux européens core ne souffrent pas, malgré la mise en œuvre d'une politique monétaire lentement et légèrement

moins accommodante. Après être montés à près de 0,8% fin février (enregistrant une hausse de 35 points de base en 2 mois), les taux allemands à 10 ans se sont de nouveau orientés à la baisse pour atteindre un point bas (0,25%) au paroxysme de la crise politique italienne. Ils frémissent depuis lors mais demeurent très faibles (0,35% début juillet). Quant aux inquiétudes suscitées par l'offensive américaine à l'égard des produits chinois et l'escalade dans la guerre commerciale (dont les conséquences économiques sont très difficilement appréciables), elles suscitent principalement une appréciation du dollar contre les devises asiatiques (en particulier), les devises émergentes mais aussi contre l'euro. A 1,15 contre dollar début juillet, ce dernier ne s'est cependant déprécié que de 3,5% au cours du premier semestre.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE

	BFI sous-jacente	Non-récurrent ⁽¹⁾	BFI publiable	Gestion de fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1/S1 BFI sous-jacente	Variation S1/S1 BFI sous-jacente à cours constant
<i>En millions d'euros</i>								
Produit net bancaire	2 381	35	2 416	417	-	2 833	-3%	1%
Charges d'exploitation	(1 387)	-	(1 387)	(347)	-	(1 734)	3%	6%
Résultat brut d'exploitation	994	35	1 029	70	-	1 099	-10%	-4%
Coût du risque ⁽²⁾	(19)	-	(19)	1	-	(18)	-92%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	-	1	-99%	
Résultat avant impôt	976	35	1 011	71	-	1 082	-3%	
Impôt	(274)	(9)	(283)	(21)	-	(304)	7%	
Résultat net	702	26	728	50	-	778	-7%	
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)	5	-	4	0%	
Résultat net part du Groupe	703	26	729	45	-	774	-7%	

(1) Retraite des couvertures de prêt, des impacts DVA courant en PNB pour respectivement +20 m€ et +15 m€ en 2018, -40 m€ et -71 m€ en 2017.

(2) Dont provisions juridiques à caractère général pour -40 m€ en 2017.

L'environnement de marché sur le premier semestre 2018 reste complexe avec des inquiétudes variées telles que les craintes de tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et le manque d'avancée sur le Brexit.

En Europe, le durcissement monétaire est progressif avec notamment l'arrêt du Quantitative Easing fin 2018, les marchés actions sont en hausse avec un retour de la volatilité, et en fin de période le spread 10Y Bund/BTP italien s'est fortement écarté faisant suite aux élections italiennes.

Aux États-Unis, les taux directeurs de la Fed ont augmenté, les spreads de crédit se sont écartés de manière notable reflétant la situation politico-économique entre les États-Unis et la Chine notamment.

En Asie, la Banque du Japon réaffirme le maintien de sa politique monétaire expansionniste.

Dans ce contexte, les revenus de la BFI sous-jacente sont stables à cours constant. Les revenus de la banque de financement sont en hausse de +10% à cours constant avec une activité commerciale bien orientée et une concentration de deals majeurs. Les revenus de la banque de marché sont en baisse de -7% à cours constant, dans un contexte de marché peu favorable sur certaines activités du *Fixed Income*. Les activités de banque d'investissement sont en progression, portées par une activité commerciale dynamique.

Les charges sont en hausse de +6% à cours constant dont +2% en lien avec la croissance organique auxquels s'ajoutent des éléments spécifiques tels que la hausse de la contribution au FRU et l'intégration des effectifs de la Direction des Services Bancaires de Crédit Agricole S.A..

Hors FRU et à cours constant, le coefficient d'exploitation de la BFI sous-jacente ressort à 51,5%.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 994 millions d'euros à cours courant.

Le coût du risque est en baisse significative et s'inscrit à un niveau bas sous l'effet d'un coût du risque spécifique faible et de la sortie du bilan de quelques dossiers.

La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence est quasi-nulle. Le premier semestre 2017 incluait la quote-part de la Banque Saudi Fransi pour 127 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe de la BFI sous-jacente s'établit à 703 millions d'euros à cours courant. Hors BSF, il augmente de +12%.

Le résultat net part du Groupe de CACIB s'élève à 774 millions d'euros à cours courant.

1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

BANQUE DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros</i>	S1-18 sous-jacent (1)	S1-17 sous-jacent (1)	Variation S1/S1 sous- jacent	Variation S1/S1 sous- jacent à change constant
Produit net bancaire	1 256	1 208	4%	10%
Charges d'exploitation	(528)	(496)	6%	10%
Résultat brut d'exploitation	728	712	2%	9%
Coût du risque (2)	(4)	(214)	ns	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	1	129	ns	
Résultat avant impôt	725	627	16%	
Impôt	(201)	(135)	49%	
Résultat net	524	492	7%	
Résultat net part du Groupe	525	493	6%	

(1) Retraite des couvertures de prêt en PNB pour respectivement +20 m€ en 2018 et -40 m€ en 2017.

(2) Dont provisions juridiques à caractère général pour -20 m€ en 2017.

Les revenus de la banque de financement sont en progression de +10% à cours constant, portés à la fois par les activités de financements structurés et la banque commerciale.

La progression des revenus des financements structurés est permise par des deals majeurs, et ce en dépit de conditions de marges difficiles pour certains secteurs (Real Estate, Energie). À cours constant, les revenus des financements structurés augmentent de +3%.

Crédit Agricole CIB reste le leader mondial du financement aéronautique (source *Air Finance Journal*) et devient n°5 mondial du financement de projet (source *Thomson Financial*).

Les revenus de la banque commerciale sont en hausse de +11% à cours constant, portés par les activités de Transaction Banking et Global Trade. En effet, la progression du Private Equity Financing Solutions et du Supply Chain se poursuit, à laquelle viennent s'ajouter les revenus issus de l'intégration de l'activité de Correspondant Banking de Crédit Agricole S.A.. D'autre part, la remontée du prix du pétrole impacte favorablement les activités de Global Commodities Finance. Sur les activités de Debt Optimisation and Distribution, les revenus issus du financement d'acquisition augmentent grâce à deux opérations majeures et d'importants crédits bilatéraux mis en place sur la période. Crédit Agricole CIB améliore son positionnement sur les crédits syndiqués, malgré un marché en contraction et atteint la 2^{ème} place en tant que teneur de livre sur les activités de syndication aux Corporates sur la zone EMEA (source *Thomson Financial*).

Le coefficient d'exploitation s'établit à 42%, au même niveau qu'au premier semestre 2017.

Le coût du risque est à un niveau bas sous l'effet d'un coût du risque spécifique faible et de la sortie du bilan de quelques dossiers.

La quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence est quasi-nulle. Le premier semestre 2017 incluait la quote-part de la Banque Saudi Fransi pour 127 millions d'euros en banque de financement.

La contribution au résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 525 millions d'euros en croissance de +6% par rapport au premier semestre 2017 sous l'effet conjugué d'une progression des revenus des métiers et d'un faible coût du risque.

BANQUE DE MARCHÉ ET D'INVESTISSEMENT

	S1-18 sous-jacent (1)	S1-17 sous-jacent (1)	Variation S1/S1 sous- jacent	Variation S1/S1 sous- jacent à change constant
<i>En millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	1 125	1 251	-10%	-7%
Charges d'exploitation	(859)	(854)	1%	3%
Résultat brut d'exploitation	266	397	-33%	-29%
Coût du risque (2)	(15)	(13)	ns	
Résultat avant impôt	251	384	-35%	
Impôt	(73)	(122)	-40%	
Résultat net	178	262	-32%	
Résultat net part du Groupe	178	262	-32%	

(1) Retraite des impacts de DVA courant en PNB pour respectivement +15 m€ en 2018 et -71 m€ en 2017.

(2) Dont provisions juridiques à caractère général pour -20 m€ en 2017.

Dans un contexte de marché défavorable en début d'année 2018, impactant négativement les revenus de la banque de marché et malgré une reprise sensible sur le deuxième trimestre, les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en baisse de -7% à cours constant.

Les activités de *Fixed Income* ont souffert d'une pression accrue sur les marges depuis le début d'année et par un ralentissement de l'activité commerciale sur les activités de taux et de crédit. Les activités de Titrisation et de change affichent quant à elles de bonnes performances.

Crédit Agricole CIB est au premier rang en Europe en tant que teneur de livres sur les placements privés européens (source *Dealogic*), n° 2 mondial en tant que teneur de livres sur les Green bonds (source *Bloomberg*) et à la 1^{ère} place mondiale en tant que teneur de livres sur les émissions obligataires supranationales (source *Thomson Financial*).

Les revenus de la banque d'investissement sont en progression sous l'effet d'une bonne dynamique commerciale sur les activités de Strategic Equity Transactions et de Structured and Financial Solutions, ainsi que d'un marché porteur sur le M&A.

Crédit Agricole CIB atteint la 3^{ème} place en France du classement en tant que teneur de livres sur les émissions d'actions (source *Thomson Financial*).

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement s'établit à 178 millions d'euros.

GESTION DE FORTUNE

	S1-18	S1-17	Variation S1/S1	Variation S1/S1 à change constant
<i>En millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	417	386	8%	12%
Charges d'exploitation	(347)	(301)	15%	17%
Résultat brut d'exploitation	70	85	-18%	-8%
Coût du risque	1	2	-50%	
Résultat avant impôt	71	88	-19%	
Impôt	(21)	(19)	11%	
Résultat net	50	69	-28%	
Participations ne donnant pas le contrôle	5	7	-29%	
Résultat net part du Groupe	45	62	-27%	

Les revenus de la Gestion de Fortune affichent une croissance de +12% à change constant. La progression reflète une bonne dynamique commerciale et inclut la contribution positive des différentes acquisitions de croissance externe pour environ 30 millions d'euros. Hors effet change et périmètre, les revenus augmentent de 7 millions d'euros.

À cours constant, les charges augmentent de +17% et intègrent les dépenses liées à l'élargissement du périmètre. Hors effet périmètre et hors effet change, les charges sont en hausse de 1,6 millions d'euros avec notamment le renforcement des équipes de compliance.

À fin juin 2018, l'encours de fortune s'élève à 126 milliards d'euros en progression de 14,6 milliards par rapport à fin juin 2017.

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

	S1-18	S1-17	Variation S1/S1
<i>En millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	-	(161)	ns
Résultat brut d'exploitation	-	(161)	ns
Résultat avant impôt	-	(161)	ns
Impôt	-	48	ns
Résultat net	-	(113)	ns
Résultat net part du Groupe	-	(113)	ns

À fin juin 2017, le PNB du pôle Activités hors métiers était constitué uniquement de l'impact du spread émetteur qui reflétait l'évolution des spreads de crédit propres sur nos émissions. À fin juin 2018, avec l'application d'IFRS 9, l'impact du spread émetteur est désormais enregistré en capitaux propres et s'élève pour le semestre à +173 millions d'euros.

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018.

3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES (SCÉNARIO 2018)

Les États-Unis continuent d'afficher une santé économique insolente. Une croissance dont le rythme ne s'inflechit pas, tirée par la consommation des ménages et par la reprise de l'investissement, mais aussi « sur-stimulée » par un plan budgétaire aussi substantiel qu'inopportun. Aussi mûr soit-il, le cycle, dopé par des économies d'impôts intervenues alors que l'économie fonctionnait déjà à pleine capacité, voit son pic différé. Et les déséquilibres qui en annoncent généralement la fin ne sont pas encore exacerbés. Bien que la croissance excède son rythme potentiel (1,8-2%) et que le taux de chômage (3,8% à rapprocher d'un pic à 10% en octobre 2009...) soit inférieur à son niveau « d'équilibre » (selon la Federal Reserve, avec un taux de chômage à 4,5%, l'économie est au plein emploi), l'inflation se redresse lentement. Mais son accélération pointe. De plus, la Federal Reserve veille et cherchera évidemment à promouvoir un ralentissement ordonné. Le cycle américain se révèle d'une longévité impressionnante. Le cycle actuel comptabilise déjà 107 mois de croissance ininterrompus à rapprocher des records de 106 et 119 mois enregistrés – respectivement – au tout début des années 60 puis 90. Si la croissance se maintient jusqu'en juin 2019, le cycle d'expansion actuel, en place depuis juin 2009, se révélera alors le plus long jamais enregistré.

Mais ce cycle va se heurter au durcissement des conditions financières. Il va être confronté aux resserrements monétaires réguliers qui devraient conduire le taux des Fed Funds au-dessus de son niveau « naturel » (2,9%) fin 2019. Une politique monétaire restrictive, puis une courbe des taux d'intérêt plate : un symptôme censé nous signaler que la récession est un risque substantiel. La croissance s'inflechira, en outre, mécaniquement lorsque le stimulus fiscal va s'évaporer. La contribution à la croissance des « lois » budgétaires estimée à 0,8 et 0,6 point de pourcentage en 2018 et 2019, respectivement, devrait être quasiment nulle en 2020. Après avoir atteint 3% en 2018 et 2,9% en 2019, le taux de croissance repasserait sous son rythme potentiel en 2020. 2020 : année au cours de laquelle intervient le retournement cyclique, année au cours de laquelle une récession américaine ne peut être exclue.

En zone euro, le ralentissement du premier trimestre a suscité de nombreuses questions auxquelles des réponses exagérément pessimistes, voire alarmistes, ont été fréquemment apportées. Expliqué par des exportations moins dynamiques, cet à-coup ne signale pas la fin prématurée du cycle de croissance. Ce dernier ne bute pas sur des contraintes d'offre rédhibitoires, notamment en termes de travail. Ce ne sont pas les tensions sur la main-d'œuvre qui risquent de faire dérailler la croissance. Cette dernière s'assagit et se voit menacée par des facteurs extérieurs : plus que le resserrement monétaire américain, c'est bien le risque d'escalade dans la guerre commerciale qu'il convient de craindre. Compte tenu des représailles probables (mais supposées modérées, par nécessité, compte tenu des pertes qu'elles occasionneraient pour les belligérants hors États-Unis), il serait exagérément ambitieux de chiffrer le coût potentiel d'une guerre dont on ne connaît pas les contours. Une guerre commerciale pénaliserait évidemment la croissance. Cependant, avant même que l'escalade n'intervienne, ce sont les dommages sur la confiance pouvant altérer les décisions d'investissement qu'il y a dès à présent lieu de redouter.

Ainsi, après 2,6% en 2017, notre scénario révisé la croissance de la zone euro légèrement à la baisse (2,2% en 2018, puis 2% en 2019) pour incorporer l'à-coup du premier trimestre et un environnement plus risqué sans inscrire un retournement du cycle européen. Quant à l'économie française, après avoir connu une période d'accélération en 2017 (2,3%, à la faveur notamment de dépenses d'investissement en nette progression), elle se situe désormais dans sa phase d'expansion : elle enregistrerait, en 2018 et 2019, encore une croissance soutenue, de respectivement 1,8% et 1,7%.

L'Europe n'est donc pas encore réellement affectée par les troubles américains qui se manifestent, pour l'instant encore, sous une forme financière. En revanche, le cocktail « appréciation du dollar, montée des taux américains et intensification des craintes liées au protectionnisme » a renforcé les pressions financières sur la sphère émergente.

Au sein de la mosaïque émergente, la plupart des devises ont reculé, les taux d'intérêt ont connu des pressions haussières et les spreads de crédit se sont écartés. Et même si la croissance a généralement fait preuve d'une bonne résistance dans la plupart des pays émergents et joué un rôle d'amortisseur face aux pressions issues des marchés, elle est globalement en légère perte de vitesse. Nous tablons sur un ralentissement très graduel, de 4,6% en 2018 et 4,5% en 2019 : après 4,7% en 2017, la croissance moyenne serait donc satisfaisante mais loin d'être enthousiasmante.

Maintien d'une croissance très soutenue en 2018 et 2019 aux États-Unis, léger essoufflement en zone euro, ralentissement modéré dans l'univers émergents : une « histoire » encore sereine, bien qu'entourée de risques substantiels au sein desquels les plus redoutables sont l'escalade protectionniste et, plus généralement, la remise en cause du multilatéralisme. Notre scénario pondéré suppose en outre que le prix du pétrole reste élevé (avec un prix moyen du Brent de 72 USD/baril en 2018 après 54 en 2017) et volatil mais ne se redresse pas violemment en supposant que l'Arabie saoudite, productrice « en dernier ressort » sera garante de l'équilibre pétrolier. Enfin, dernier ingrédient clé : notre scénario repose sur une remontée des taux d'intérêt lente et ordonnée.

Déterminée, la Fed poursuit son resserrement monétaire en vue de promouvoir un atterrissage en douceur et reconstitue ses marges de manœuvre. Au rythme de 25 points de base à chaque fois, nous anticipons 2 hausses du taux des Fed Funds en 2018 puis 3 en 2019 le portant ainsi à 3,25%, au-dessus de son taux dit « naturel ». La BCE s'engage dans la voie d'une

politique lentement, très lentement, moins souple. La BCE ne devrait pas relever ses taux avant septembre 2019. Après l'engagement pris par la BCE en juin, le risque penche plutôt en faveur d'une hausse encore différée. Un scénario de resserrement très graduel se dessine : un relèvement de 15 points de base du taux de dépôt en septembre 2019, une hausse de 25 points de base de l'ensemble des trois taux directeurs en décembre 2019 (soit la fin du taux de dépôt négatif qui serait porté à 0% pour un taux de refinancement à 0,25%). À l'aune de la vigueur de la croissance, les taux longs américains sont faibles. Mais de puissantes forces de rappel préviennent actuellement une correction violente. Un constat de même nature convient à la zone euro. Les taux d'intérêt core ne peuvent que se redresser très lentement. Nos prévisions situent les taux à 10 ans américains et allemands à 3% et 0,60%, respectivement, fin 2018. La prime de risque française serait quasiment stable à 30 points de base.

Enfin, après s'être détournés du dollar au profit notamment de l'euro, les marchés, motivés par le différentiel de rendements et l'aversion au risque que suscite l'escalade protectionniste aux conséquences difficilement appréciables, témoignent de nouveau de l'appétit pour le dollar. À l'aune de mesures théoriques, le dollar semble néanmoins cher vis-à-vis de l'euro, de la livre et du yen. Nous tablons ainsi sur une très légère (et certainement « heurtée ») appréciation de l'euro (autour de 1,20 USD fin 2018)

POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les métiers de CACIB ont affiché de bonnes performances au premier semestre, dans un environnement de marché complexe. L'activité du second semestre devrait s'inscrire dans le même contexte, tout en intégrant traditionnellement un effet saisonnalité défavorable.

Au sein de la Banque de Financement, les activités de banque commerciale devraient rester bien orientées, tirées par la hausse du cours du pétrole, la progression du marché des crédits syndiqués et par l'activité de financement de fonds du Private Equity. Les revenus des financements structurés reviendraient à un niveau plus courant, après l'opération exceptionnelle enregistrée au premier semestre.

Les activités de Banque de Marchés et d'Investissement ont été tirées par un bon dynamisme commercial et des deals significatifs notamment en banque d'investissement (M&A et SET), tout en subissant une forte pression sur les marges en Fixed Income. Les perspectives du second semestre restent dépendantes de l'apaisement des tensions commerciales mondiales, des volumes d'émissions et de la présence de deals significatifs.

4. DÉCLARATIONS CONCERNANT LES RISQUES

4.1 DÉCLARATION D'ADÉQUATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article 435-1-e du CRR (règlement européen n°575/2013) et sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises courant 2017, le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 février 2018 a considéré que, les dispositifs de gestion des risques mis en place par Crédit Agricole CIB étaient appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque.

4.2 BRÈVE DÉCLARATION SUR LES RISQUES

Les principes généraux de la brève déclaration sur les risques sont détaillés dans le document de référence 2017 pages 164 à 166.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de la gestion du bilan (risques de taux d'intérêt global, risques de change, risques de liquidité et de financement) ;
- les risques opérationnels, les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2017, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques (pages 167 à 195).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2018 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

5.1 RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2017, pages 168 à 178. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2018 en dehors de l'intégration de la norme IFRS9 (paragraphe ci-après).

PÉRIMÈTRE

Le périmètre pour les risques de crédit prend en compte les engagements commerciaux, hors portefeuilles titres et dérivés.

À noter que les opérations avec le groupe Crédit Agricole S.A. sont exclues de ce périmètre.

Au 30 juin 2018, la ventilation par zone géographique et par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 317 milliards d'euros soit une légère augmentation par rapport au 31 décembre 2017, et se répartit comme suit :

VENTILATION DES RISQUES DE CONTREPARTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Répartition en %	30.06.2018	31.12.2017
Autres pays d'Europe de l'Ouest	29,8%	29,7%
France	21,2%	25,6%
Amérique du nord	19,1%	17,8%
Asie (hors Japon)	12,2%	11,7%
Japon	7,6%	6,0%
Afrique et Moyen-Orient	4,9%	4,8%
Amérique latine	3,0%	2,6%
Autres pays d'Europe	2,2%	1,7%
Autres et supranationaux	0,0%	0,0%

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

La ventilation par zone géographique reste globalement stable malgré une réduction des engagements sur la Banque de France compensée par une augmentation significative des dépôts auprès de la Banque centrale du Japon. A noter une augmentation des engagements sur le FED sur la région Amérique du Nord.

VENTILATION DES RISQUES DE CONTREPARTIE PAR FILIÈRE ÉCONOMIQUE

Répartition en %	30.06.2018	31.12.2017
Banque	17,1%	16,6%
Divers	17,0%	17,4%
Dont titrisations	9,7%	10,6%
Pétrole et gaz	10,5%	9,9%
Immobilier	5,2%	5,3%
Autres activités financières (non bancaires)	4,9%	3,7%
Electricité	4,5%	4,0%
Aéronautique/Aérospatial	4,0%	6,8%
Industrie lourde	3,7%	3,4%
Automobile	3,4%	3,1%
Maritime	3,4%	3,5%
Telecom	3,0%	2,9%
BTP	3,0%	3,2%
Production & Distribution de biens de consommation	2,7%	2,9%
Autres industries	2,7%	2,6%
Autres Transports	2,5%	2,7%
Assurance	2,5%	2,2%
Santé/Pharmacie	2,1%	2,2%
Agroalimentaire	1,9%	1,8%
Informatique/Technologies	1,6%	2,1%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	1,4%	1,2%
Tourisme/Hotels/Restauration	1,4%	1,4%
Media/Edition	0,7%	0,7%
Bois/Papier/Emballage	0,4%	0,2%
Utilities	0,4%	0,5%
Total	100,0%	100,0%

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

La répartition de nos engagements par filières économiques reste globalement stable avec une augmentation significative de l'exposition sur le secteur des banques liée à l'activité de dépôts auprès de banques centrales. La part du secteur Aéronautique s'est réduite en raison de la fin de l'opération d'acquisition de Zodiac par Safran.

EXPOSITION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 6.3 des états financiers.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

APPLICATION DE LA NORME IFRS9

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Le document de référence 2017 (facteurs de risque : « risque de crédit ») décrit le dispositif de gestion des risques de crédit qui s'articule autour des trois composantes majeures :

- Un système de mesure homogène qui est désormais la base de l'estimation des pertes attendues
- Un processus de surveillance des engagements qui est également utilisé pour la détermination de la dégradation significative.
- Des mécanismes de réductions de risque qui permettent d'intégrer dans le calcul d'ECL l'ensemble des sûretés réelles et personnelles.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie donc essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking* central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking* local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A..

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9.

Aucun changement des paramètres économiques du forward looking central n'a été mis en œuvre sur la période.

Les ECL au 01/01/2018 et au 30/06/2018 sont disponibles respectivement aux pages 73, 95 et 96 des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 du Crédit Agricole CIB.

5.2 RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 178 à 184 du document de référence 2017.

GESTION DU RISQUE

♦ MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE MESURE

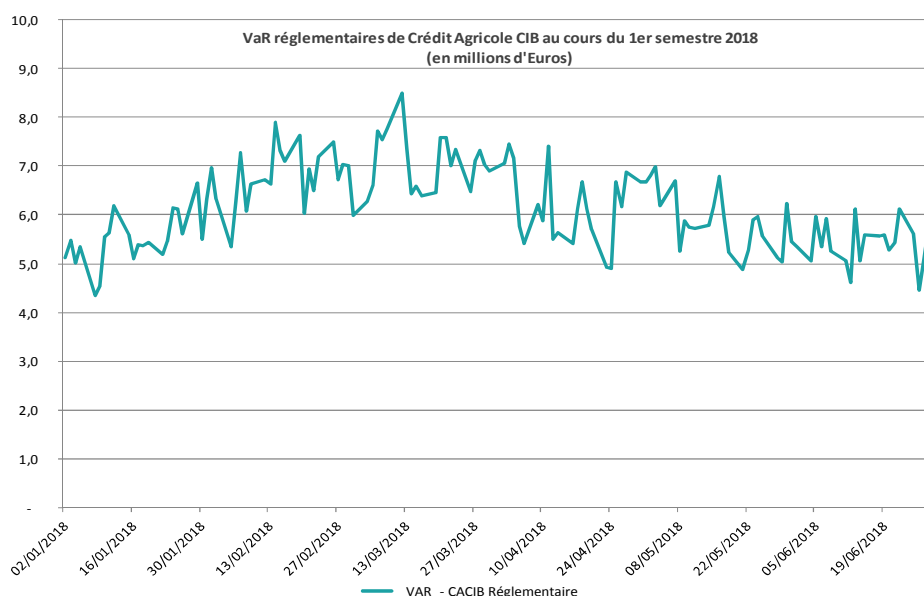
Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du premier semestre 2018.

EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK)

♦ MESURE DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

(en millions d'euros)	29/06/2018	Minimum		Maximum		Moyenne		29/12/2017
VaR Taux	2	2		4		3		3
VaR Action	3	2		3		2		2
VaR Change	2	1		5		2		2
VAR Commodities	0	0		0		0		0
VaR Crédit	4	3		5		4		5
Effet de compensation	- 5	- 4	- 9	- 6	- 6			
Credit Agricole CIB	5	4		8		6		5

♦ ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VAR CRÉDIT AGRICOLE CIB



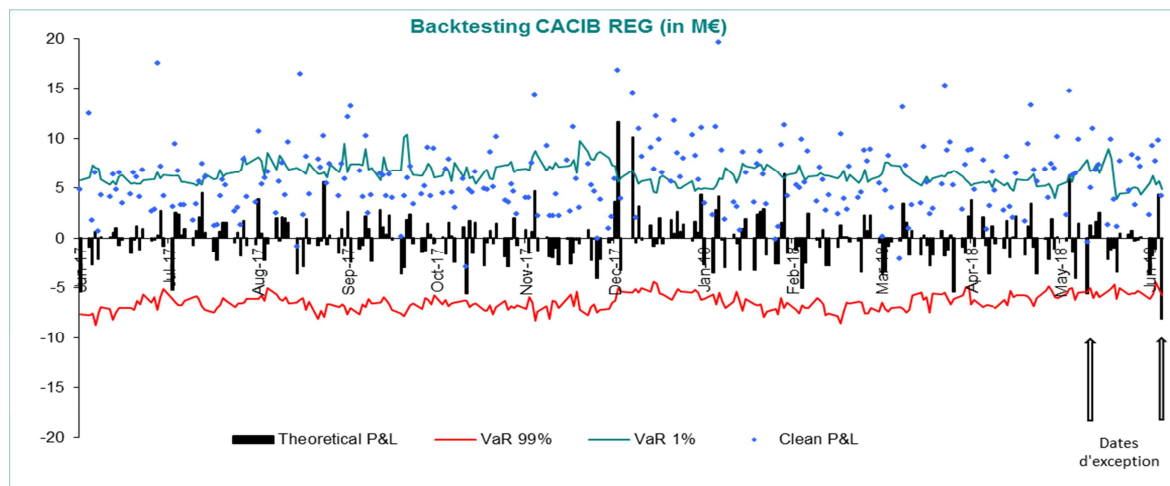
La VaR réglementaire à la fin du 1^{er} semestre 2018 s'élève à 5,4 millions d'euros.

Sur le 1^{er} semestre 2018, la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus resserrée qu'en 2017, le maximum a été atteint à 8,5 millions d'euros le 12 mars 2018.

Malgré un certain retour de la volatilité dans les marchés, principalement sur les dettes périphériques et les pays émergents, le niveau des risques est resté maîtrisé et faible. La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est en baisse par rapport à sa moyenne de l'année 2017, se situant à 6 millions d'euros contre 8 millions d'euros en 2017.

Par ailleurs, deux exceptions de Backtesting par rapport au P&L réel (P&L théorique équivalent au P&L quotidien hors réserves et hors nouvelles opérations) ont été constatées sur le semestre et représentent les deux seules exceptions sur un an glissant.

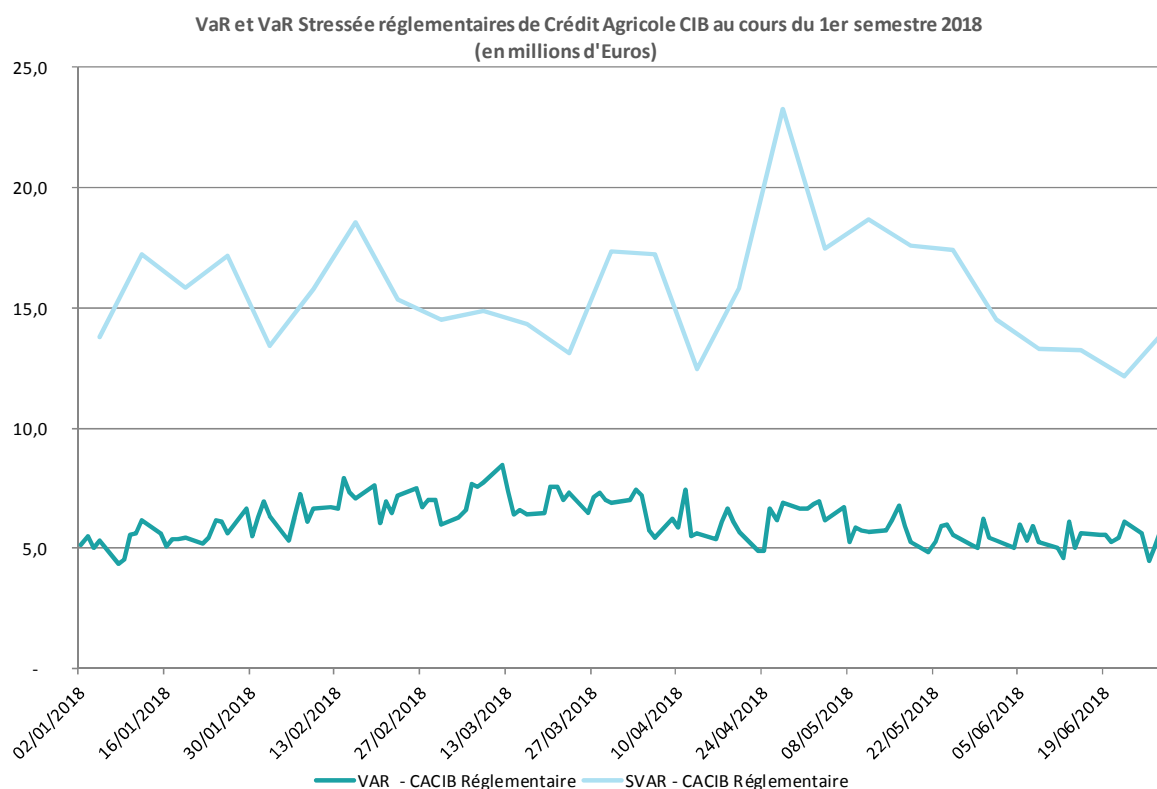
◆ BACKTESTING DE LA VAR



EXPOSITION SVaR

◆ MESURE DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2018.



Sur le premier semestre, le ratio VaR Stressée / VaR reste dans une fourchette de ratios compris entre 1.8 à 3.4 équivalente à celle du second semestre 2017. À fin juin 2018, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 2.6.

♦ ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

En millions d'euros	29/06/2018	Minimum	Moyenne	Maximum	29/12/2017
VaR stressée	14	12	16	23	14

AUTRES INDICATEURS

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À L'IRC (INCREMENTAL RISK CHARGE)

En millions d'euros	29/06/2018	Minimum	Moyenne	Maximum	29/12/2017
IRC	331	173	217	331	172

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA CVA

En millions d'euros	29/06/2018	Minimum	Moyenne	Maximum	29/12/2017
CVA	203	180	199	211	181

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA PRUDENT VALUATION

En millions d'euros	29/06/2018	Minimum	Moyenne	Maximum	29/12/2017
Prudent Valuation	809	532	673	809	532
dont au titre des Activités de Marché	354	315	333	354	315

5.3 GESTION DE BILAN – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 187 à 190 du document de référence 2017 et n'ont pas connu d'évolution significative.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'exposition du groupe Crédit Agricole CIB n'a pas fondamentalement évolué au cours du premier semestre 2018.

Les impasses de taux au 30 juin 2018 se détaillent comme suit et traduisent une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêts :

<i>En milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	+1.7	+0,08	-0,15
Impasse moyenne Euro	+0.3	+0,6	+0,15

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les principes méthodologiques, la gestion et le suivi du risque de liquidité n'ont pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2017.

À fin juin 2018, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 103 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 87 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Conformément à la demande du régulateur, ces éléments sont désormais publiés trimestriellement à compter du 31 mars 2018.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 119% à fin juin 2018. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

RISQUES DE CHANGE

La politique de gestion, de suivi et le contrôle du risque de change n'a pas significativement évolué sur le premier semestre 2018.

RISQUES DE TAUX ET CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. Les 3 types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le document de référence 2017 en page 190.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

30.06.2018			
<i>En millions d'euros</i>	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	125	212	336
Flux de trésorerie couverts (à payer)			

5.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2017 page 191, et n'ont pas connu d'évolutions matérielles depuis le 31 décembre 2017.

5.5 RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole CIB et de ses filiales consolidées par intégration globale, sont décrites pages 192 et 193 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2017 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2018.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2018 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

Aucune évolution n'est à signaler sur le premier semestre 2018. Au troisième trimestre 2018, Crédit Agricole CIB a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi tel que précisé ci-après au paragraphe Banque Saudi Fransi.

♦ OFFICE OF FOREIGN ASSETS CONTROL (OFAC)

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et sa maison-mère Crédit Agricole S.A. ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

♦ EURIBOR/LIBOR ET AUTRES INDICES

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et sa maison-mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'*Attorney General* de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB,

et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une « *motion to dismiss* » visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Cette décision est susceptible d'appel.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une « *motion to dismiss* » visant à obtenir le rejet de cette demande. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande (« *motion to dismiss* ») le 18 août dernier à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Comme la procédure fédérale les y autorise, les plaignants ont modifié les termes de leur action pour saisir à nouveau le juge. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont, en conséquence, déposé une nouvelle « *motion to dismiss* » qui doit être examinée prochainement par la Cour fédérale de New York.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

◆ AWSA II

Crédit Agricole CIB a été assigné le 5 juin 2015 devant le tribunal de commerce de Nanterre par les sociétés polonaises Autostrada Wielkopolska II SA (AWSA II) et Autostrada Wielkopolska SA (AWSA). Le 30 août 2008, AWSA et le Ministre polonais des infrastructures ont signé un Accord pour la Construction et l'Exploitation de la section 2 de l'autoroute A2, située en Pologne. AWSA II, à qui AWSA a transféré les droits de cette concession jusqu'en mars 2037, estime avoir subi, au titre du montage financier de cette opération, un préjudice du fait de Crédit Agricole CIB et demande à ce titre des dommages-intérêts à hauteur de 702,840 millions de zlotys (PLN), soit la contre-valeur en euros d'environ 168,579 millions. À l'audience du 19 octobre 2016, le Tribunal de Commerce de Nanterre a rendu un jugement ayant ordonné le sursis à statuer dans l'attente de la décision définitive à rendre par les juridictions polonaises dans le litige opposant AWSA II à la société qui avait audité le modèle financier.

◆ BANQUE SAUDI FRANSI

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige porte sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. Le 7 août 2018, BSF a quantifié sa réclamation à 1 011 670 654.00 SAR, soit la contre-valeur en euros d'environ 232 millions, et s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. Crédit Agricole CIB conteste totalement les allégations et la réclamation de BSF.

◆ BONDS SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*). Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (class actions) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont cités avec d'autres banques dans deux actions de groupe déposées au Canada, l'une devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario et l'autre devant la Cour fédérale. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

◆ O'SULLIVAN

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et sa maison-mère Crédit Agricole S.A., devant le Tribunal Fédéral du District de New-York.

L'assignation soutient que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, l'assignation soutient que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US *Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs ont l'intention de présenter une « *motion to dismiss* » visant à rejeter la demande des plaignants.

◆ DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.6 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Une nouvelle organisation de la Conformité est mise en place au sein de CACIB à compter du 1^{er} juillet 2018. La direction est désormais organisée autour de 3 divisions opérationnelles verticales par type de risques de Conformité et de 4 fonctions transverses :

- les trois divisions opérationnelles sont :
 - la Sécurité Financière (SF), en charge du dispositif global de la Banque pour l'identification, la cartographie, la prévention, le contrôle et la remontée des risques liés au crime financier : prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, ainsi que corruption externe. La SF assure le traitement et le contrôle des alertes relatives à la sécurité financière du Siège. Elle agit aussi en dernier ressort dans les situations de risque élevé (embargos) ;
 - Business Compliance, en charge du dispositif global des métiers portant sur la conformité avec les normes internes et externes, telles que la détection et la prévention des abus de marché, les comportements anticoncurrentiels et l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et des contrôles s'y rapportant. En outre, Global Business Compliance est responsable de la conformité des métiers au sens du « Règlement Général de l'AMF », Article 313-4 ;
 - la Lutte contre la Fraude et la Corruption, en charge du dispositif de prévention et de détection des risques de Corruption et de Fraude, ainsi que de la conformité de la Banque aux dispositions de la Loi Sapin II, du « Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) » et du « Bribery Act » au Royaume-Uni.
- les quatre fonctions transverses sont :
 - le Secrétariat Général, en charge de la gouvernance, des contrôles, des rapports de conformité ainsi que des sujets transverses impliquant la fonction Conformité tels que la coordination et la présentation à la Direction Générale des avis de la Conformité sur les stratégies risques et sur les prises de risques individuels, les formations de conformité, la communication interne à la fonction, le budget et les avis de conformité sur les politiques sectorielles et à destination du Comité CERES ;
 - le Change Management, en charge de la conduite du changement au sein de la Conformité, de la transformation digitale et du pilotage des projets de la Conformité ;
 - l'International, en charge d'échanger les meilleures pratiques au sein de la Conformité, d'assurer la coordination des Local Compliance Officers (LCOs), d'aligner les standards au sein des équipes Conformité et de déployer les formations à l'ensemble des collaborateurs de Conformité dans l'ensemble des implantations. L'International est le point d'entrée auprès du management de la Conformité pour tous les partenaires de la Conformité dans le réseau ;
 - Data and Processing, en charge de la gestion des risques de non-conformité relatifs aux traitements des données (y compris la protection des données personnelles). Le responsable de cette équipe est le Data Protection Officer de CACIB.

La Filière Tiers, qui couvre également la direction des équipes FATCA/AEOI, est rattachée directement au Directeur de la Conformité CACIB.

Hormis la nouvelle organisation de la Conformité, le dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité décrit au sein du document de référence 2017, page 194 et 195 n'a pas connu d'évolutions significatives depuis le 31 décembre 2017.

6. ACTUALISATION DU PILIER 3 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III	24
1. Pilotage du capital réglementaire	24
2. Composition et évolution des emplois pondérés	38

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle III

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation dit « CRR ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risque ».

1. PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite « CRD IV », transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement « CRR ») et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Dans le régime CRR/CRD IV, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios ont fait l'objet d'un calcul « phasé » ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Un dispositif transitoire est toujours en vigueur (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride). Cf partie « Dispositions transitoires ».

A ce dispositif, s'ajoutent deux autres familles de ratio :

- le ratio de levier
- les ratios de résolution

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables au Groupe Crédit Agricole CIB sont respectées.

1.2 SUPERVISION

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, « sous-consolidée ».

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis pas en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

1.3 PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL DE SUPERVISION

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont quelques entités *ad hoc* prudentiellement mises en équivalence. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018.

DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle III non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	- Mise en équivalence - Titres de participation dans les établissements de crédit	Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs. Déduction du CET1 de la valeur de mise en équivalence des entités où la participation est supérieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.
Participations < 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2 dans des entités où la participation est inférieure à 10 %, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
		Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

1.4 RATIOS DE SOLVABILITÉ

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ (CF. PARTIE 1.5 « DÉFINITION DES FONDS PROPRES »)

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ (CF. PARTIE 2 « COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS »)

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Ceux-ci sont détaillés dans la partie 2 ci-dessous.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche « Notations internes » (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche « Notations internes fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche « Notations internes avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR). Le régulateur fixe en complément de façon discrétionnaire des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

EXIGENCES MINIMALES DU PILIER 1

Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est de 4,5 %. L'exigence minimale de Tier 1 phasé est de 6 % et l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 %.

À ces ratios s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD ⁽¹⁾) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe ;
- les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB) (entre 0 % et 3,5 %). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements G-SIB. Crédit Agricole CIB ne rentre pas dans cette catégorie.

Ces coussins sont entrés en applications depuis le 1^{er} janvier 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019 (25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017, etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité Bancaire Européenne. Lorsque le taux d'un coussin contracyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Au 30 juin 2018, seuls, le Royaume-Uni, Hong-Kong, la Norvège, la Suède, la République Tchèque, l'Islande et la Slovaquie ont défini un coussin contracyclique. La France a quant à elle annoncé la mise en place d'un coussin de 0.25% à compter du 30 juin 2019. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1.

EXIGENCES MINIMALES SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONNUES À FIN JUIN 2018

1er janvier...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier 1	4,00%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,50%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%
Tier 1 + Tier 2	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Coussin de conservation			0,63%	1,25%	1,88%	2,50%
Coussin contracyclique (entre 0 et 2,5 %)			0,00%	0,03%	0,08%	0,00%
Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %)			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

DÉTAIL DU CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE À FIN JUIN 2018

30.06.2018 (en millions d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigences de fonds propres					Taux de coussin de fonds propres contracyclique (%) 30.06.2018	Taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté (%) 30.06.2019
	Approche standard	Approche notations internes	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Approche standard	Approche notations internes	Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	Total	Répartition par pays (%)		
Norvège	-	696	-	-	-	-	14	-	-	14	0,224%	2,00%	0,00%
Suède	38	1 740	-	-	-	21	62	-	-	62	0,961%	2,00%	0,02%
Hong Kong	258	4 439	-	-	-	-	84	-	-	84	1,309%	1,88%	0,03%
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,000%	1,25%	0,00%
République Tchèque	-	45	-	-	-	-	1	-	-	1	0,022%	0,50%	0,00%
Royaume uni	235	12 400	-	-	-	1 680	329	-	12	341	5,308%	0,50%	0,03%
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,000%	0,50%	0,00%
France	5 705	40 029	232	4 138	174	10 497	1 396	350	114	1 860	28,912%	0,00%	0,00%
Autres pays *	3 906	129 216	-	-	1 756	25 492	3 715	-	355	4 070	63,277%	0,00%	0,00%
Total	10 142	188 565	232	4 138	1 930	37 690	5 601	350	481	6 432	100,000%		0,08%

*Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

EXIGENCE TOTALE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB, Y COMPRIS BUFFERS, TELLE QUE CONNUE À FIN JUIN 2018

1er janvier...	2014	2015	2016	2017	2018
CET1 + coussins	4,00%	4,50%	5,13%	5,78%	6,46%
T1 + coussins	5,50%	6,00%	6,63%	7,28%	7,96%
T1 + T2 + coussins	8,00%	8,00%	8,63%	9,28%	9,96%

EXIGENCES MINIMALES AU TITRE DU PILIER 2

Crédit Agricole CIB a été notifié en 2017 par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision « SREP ».

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en découpant l'exigence prudentielle en 2 parties :

- une exigence Pilier 2 ou "Pillar 2 Requirement" (P2R). Cette exigence s'applique à tous les niveaux de fonds propres et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1, le non-respect de cette exigence entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons de dette super subordonnée, dividendes, rémunérations variables). En conséquence, cette exigence est publique ;
- une recommandation Pilier 2 ou "Pillar 2 Guidance" (P2G). A ce stade, cette exigence n'a pas de caractère public.

Crédit Agricole CIB doit respecter un ratio CET1 consolidé minimum (incluant les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 R et du coussin de conservation des fonds propres) d'au moins 7,96 %, en phase transitoire (phased in), soit 8,58 % en vision non phasée depuis le 1er janvier 2018.

1.5 DÉFINITION DES FONDS PROPRES

1.5.1 Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent le Common Equity Tier 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Il comprend :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité ;
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ;
- les déductions sont précisées précédemment et comprennent notamment les éléments suivants :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle III en non phasé

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») éligibles sous Bâle III correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 doivent être sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,75 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduits les instruments de capitaux propres dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Le tableau ci-après présente le stock d'AT1 avec les émissions éligibles à Bâle III, réalisées depuis 2015, et celles non éligibles, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de la clause de maintien des acquis.

L'émission éligible à Bâle III comporte deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque le ratio CET1 phasé du Groupe Crédit Agricole CIB est inférieur à un seuil de 5,75 %.

Au 30 juin 2018, le ratio phasé du Groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 10,7 %. Ce niveau de ratio représente un coussin en capital de 6 milliards d'euros par rapport au seuil d'absorption des pertes.

Au 30 juin 2018, aucune restriction sur le paiement des coupons n'était applicable.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de Tier 1 retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle III (AT1) ;
- et à une fraction du Tier 1 non éligible, égale au minimum du montant réel des instruments de Tier 1 non éligibles en date de clôture (post-amortissement, calls éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence, de 40 % (seuil pour l'exercice 2018) du stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012. Le stock de Tier 1 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4,6 milliards d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 1,8 milliard d'euros.

Le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

TITRES SUPER-SUBORDONNÉS ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE AU 30 JUIN 2018

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O / N)	Règles transitoires CRR	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2018 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Montant prudentiel au 31/12/2017 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
Titres super-subordonnés												
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	85	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M+150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	73	71
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	1 000	USD	01/01/2018 puis annuel	Libor12M+252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	856	834
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	590	EUR	43 101	Euribor12M+190 bps puis à compter du 01/01/2018 Libor12M+290bps	O	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	-	590
Crédit Agricole CIB	19/03/2004	500	USD	01/01/2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	428	417
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	470	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M+156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	403	392
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2020 puis trimestriel	Euribor3M+679,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2022 puis trimestriel	Euribor3M+670,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2025 puis trimestriel	Euribor3M+663 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	09/06/2016	720	USD	23/06/2026 puis trimestriel	Libor3M+686 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	617	601
Crédit Agricole CIB	27/06/2018	500	EUR	27/06/2028 puis trimestriel	Euribor3M+535 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	500	
Actions de préférence (assimilées à des TSS)												
Indosuez Holdings II S.C.A	22/12/1993	80	USD	22/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		69	67
Total											4 745	4 772

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3

L'application de cette clause fait que le total des TSS et AP non éligibles CRD4 retenu en fonds propres Tier 1 s'élève à 1 829 millions d'euros

NB : la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels

1.5.2 Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes est limitée à 0,6 % des emplois pondérés IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard ;
- les déductions d'instruments de capitaux propres dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité).

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD IV ;
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD IV, complété du minimum :

- des titres Tier 2 non éligibles et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 50 % des titres Tier 1 non éligibles ;
- de 40 % du stock de Tier 2 non éligible CRD IV existant au 31 décembre 2012.

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2018 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2017 (en millions d'euros)
Titre subordonnés à durée indéterminée										
Crédit Agricole CIB	12/08/1998	30	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M+55 bps	N	T2	N	30	30
Total									30	30

EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Instrument	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Date d'échéance	Devise	Dates de Non-Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2018 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2017 (en millions d'euros)
Emprunts subordonnés												
Emprunt subordonné	Crédit Agricole CIB	26/03/2015	1 700	15/03/2025	USD	15/03/2020 puis trimestriel	Libor3M+252 bps	N	T2	Y	1 456	1 418
Emprunt subordonné	Crédit Agricole CIB	20/06/2016	750	20/06/2026	EUR	-	Libor3M+255 bps	N	T2	Y	750	750
	Crédit Agricole CIB	07/11/2016	500	07/11/2026	EUR	07/11/2021 puis trimestriel	Euribor3M + 212,2 bps	N	T2	Y	500	500
	Crédit Agricole CIB	13/02/2018	250	14/02/2028	EUR	-	Euribor3M + 111 bps	N	T2	Y	250	-
Total											2 956	2 668

1.5.3 Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD IV, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres.

Depuis le 1er janvier 2018, il n'y a plus d'éléments phasés en CET1, seuls les instruments de dette hybride bénéficient encore d'une période transitoire jusqu'au 1er janvier 2022. Pour mémoire, les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle II et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2018, 40 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 30 % en 2019, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

1.5.4 Fonds propres prudentiels simplifiés au 30 juin 2018

RATIOS DE SOLVABILITÉ

(en millions d'euros)	30.06.2018		31.12.2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capital et réserves part du groupe ⁽¹⁾	15 317	15 317	15 267	15 355
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)	-	-	-	-
(+) Intérêts minoritaires	107	107	96	-
(-) Prudent valuation	(761)	(761)	(532)	(532)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 272)	(1 272)	(1 219)	(1 219)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(63)	(63)	(44)	(55)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(7)	(7)	(6)	(6)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(254)	(254)	-	-
Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important	1 558	1 558	1 307	1 307
Impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	375	375	211	211
Utilisation de la franchise de 10 % (individuellement pour les instruments CET1 d'entités du secteur financier d'une part et les impôts différés d'autre part)	1 304	1 304	1 343	1 343
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(9)	(9)	(8)	(8)
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1	(272)	(272)	(105)	(105)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	12 787	12 787	13 449	13 429
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	2 935	2 935	2 435	2 435
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	1 829	-	2 346	-
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	-	-	-	-
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	(19)	(19)	(35)	(35)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	4 745	2 917	4 746	2 401
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	17 532	15 704	18 195	15 830
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	2 956	2 956	2 668	2 668
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	30	-	30	-
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	356	356	390	390
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	-	-	-	-
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	-	-	26	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	3 342	3 312	3 114	3 058
FONDS PROPRES GLOBAUX	20 874	19 015	21 309	18 888
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	119 410	119 410	112 004	112 004
RATIO CET1	10,7%	10,7%	12,0%	12,0%
RATIO TIER 1	14,7%	13,2%	16,2%	14,1%
RATIO GLOBAL	17,5%	15,9%	19,0%	16,9%

(1) Ce poste est détaillé dans le tableau ci-après de passage des capitaux propres aux fonds propres.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 12,8 milliards d'euros au 30 juin 2018 et font ressortir une baisse de 0,6 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2017.

Les événements ayant impacté le CET1 au cours du 1^{er} semestre de l'année 2018 concernent l'effet change pour +0,1 milliard d'euros, le versement sous forme de dividende des coupons d'AT1 du groupe pour -0,1 milliard, la hausse des réserves sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables + 0,2 milliard d'euros, ainsi que l'impact de la première application d'IFRS9 pour -0,2 milliard d'euros. Le CET1 est également impacté par la hausse de la déduction au titre de la prudent valuation (-0,2 milliard d'euros) et celle réalisée pour le dépassement de franchise des instruments du portefeuille de participations financières de CACIB, principalement du fait de la hausse de la valeur comptable de la BSF (-0,3 milliard d'euros) ainsi que par la déduction des engagements irrévocables de paiement souscrit dans le cadre de la constitution du Fond de Garantie Des Dépôts (-0,1 milliard d'euros).

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'y plus de dispositions transitoires applicables aux éléments du CET1.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 15,7 milliards d'euros au 30 juin 2018 et sont inférieurs de 0,1 milliard à ceux du 31 décembre 2017, tandis que ceux phasés atteignent 17,5 milliards d'euros, en baisse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'Additional Tier 1 qui évolue comme suit :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle III s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, en hausse de 0,5 milliard d'euros sur le 1^{er} semestre 2018 ;
- la totalité du stock antérieur au 1^{er} janvier 2014 est, quant à lui, non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir un montant de dette correspondant à un maximum de 40 % du stock au 31 décembre 2012. Le montant de ces titres « grandfatherés » baisse principalement du fait de l'effet change et de l'amortissement du stock « grandfatherés » : le montant du stock résiduel bénéficiant du maintien des acquis est, au 30 juin 2018, légèrement inférieur à l'assiette maximale reconnue, malgré la réduction de cette dernière ;

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) non phasés, à 3,3 milliards d'euros, sont en hausse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2017 ;

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle III s'élèvent à 3 milliards d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élève à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2018, stable par rapport au 31 décembre 2017 ;

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2018 à 19 milliards d'euros, soit une hausse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 20,9 milliards d'euros, en baisse de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2017.

1.5.5 Évolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2018

	Flux en Phasé
	30.06.2018 vs 31.12.2017
<i>(en millions d'euros)</i>	
Fonds propres Core Tier One au 31.12.2017	13 449
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	125
Remboursement capital ⁽¹⁾	-
Résultat de l'exercice avant distribution	774
Prévision de distribution de dividendes	(774)
Distribution dividende exceptionnel	-
Acompte payé sur dividendes à distribuer	-
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(65)
<i>Prudent valuation</i>	(229)
Intérêts minoritaires	11
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(53)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(1)
Ajustements prudentiels	(451)
Fonds propres de base de catégorie 1 au 30.06.2018	12 787
Fonds propres additionnels de base au 31.12.2017	4 746
Emissions	500
Remboursements	-
Ajustements prudentiels	(501)
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 30.06.2018	4 745
Fonds propres de catégorie 1	17 532
Fonds propres complémentaires au 31.12.2017	3 114
Emissions et écarts de change sur le stock de dette ⁽²⁾	288
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette	-
Ajustements prudentiels y compris amortissements ⁽³⁾	(60)
Fonds propres de catégorie 2 au 30.06.2018	3 342
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30.06.2018	20 874

(1) Remboursement de capital : avance d'actionnaires

(2) La variation correspond aux écarts de change

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

1.5.6 Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

	30.06.2018		31.12.2017	
<i>(en millions d'euros)</i>	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	19 102	19 102	18 940	18 940
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	-	-	(937)	(937)
Acompte payé sur dividende à distribuer	-	-	-	-
Distribution dividende exceptionnel	-	-	(300)	(300)
Non prise en compte en prudentiel du résultat de l'exercice en cours	(774)	(774)	-	-
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur produits structurés filtrés	200	200	322	322
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur dérivés filtrés	(158)	(158)	(235)	(235)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés	-	-	(13)	-
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(107)	(107)	(75)	-
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(2 935)	(2 935)	(2 435)	(2 435)
Autres retraitements prudentiels	(10)	(10)	-	-
Capitaux propres part du Groupe	15 317	15 317	15 267	15 355
Intérêts minoritaires comptable	107	107	96	-
(-) actions de préférence	-	-	-	-
(-) éléments non reconnus en prudentiel	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 272)	(1 272)	(1 219)	(1 219)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(63)	(63)	(44)	(55)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(7)	(7)	(6)	(6)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(254)	(254)	-	-
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(9)	(9)	(8)	(8)
Anticipation "prudent valuation"	(761)	(761)	(532)	(532)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	(272)	(272)	(105)	(105)
TOTAL CET1	12 787	12 787	13 449	13 429
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	4 764	2 935	4 781	2 435
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	-	-	-	-
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	(19)	(19)	(35)	(35)
Autres éléments de Tier 1	-	-	-	-
Total Additionnel Tier 1	4 745	2 917	4 746	2 401
TOTAL TIER 1	17 532	15 704	18 195	15 830
Instruments de fonds propres Tier 2	2 986	2 956	2 699	2 668
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	356	356	356	356
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	-	-	35	35
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	-	-	-	-
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	-	-	26	-
Autres éléments de Tier 2	-	-	-	-
TOTAL TIER 2	3 342	3 312	3 114	3 058
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance	-	-	-	-
FONDS PROPRES GLOBAUX	20 874	19 015	21 309	18 888

1.6 AUTRES RATIOS

1.6.1 Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 2015/62 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au JOUE le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1er janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier a subi une période d'observation entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques.

La mise en œuvre en pilier 1 est cependant décalée, et pourrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Une exigence de ratio de levier à deux vitesses est préconisée par le comité de Bâle : elle pourrait être de 3 % pour les non G-SIB, et à un niveau de 3 % augmenté de la moitié du coussin systémique de l'entité pour les G-SIB.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intragroupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le ratio de levier de Crédit Agricole CIB s'élève au 30 juin 2018 à 3,13 % sur une base de Tier 1 phasé.

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

(en millions d'euros)		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	514 787
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(8 734)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(81 501)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	37 049
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	117 389
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	(13 259)
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013	-
7	Autres ajustements	(2 494)
8	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	563 236

DESCRIPTION DES PROCÉDURES UTILISÉES POUR GÉRER LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité/ ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités considérées comme volatiles.

DESCRIPTION DES FACTEURS QUI ONT EU UN IMPACT SUR LE RATIO DE LEVIER AU COURS DE LA PÉRIODE À LAQUELLE SE RAPPORTE LE RATIO DE LEVIER COMMUNIQUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT.

Le ratio de levier est impacté par la baisse des fonds propres phasés expliquée en partie 1.5 mais également par la progression des expositions principalement sur l'activité de Repos et les encours de financement.

RATIO DE LEVIER - DÉCLARATION COMMUNE

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<i>(en millions d'euros)</i>		
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	277 356
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	(2 494)
3	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2)	274 863
Expositions sur dérivés		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	14 452
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	30 241
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	5 304
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(19 636)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	-
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	12 304
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(9 648)
11	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10)	33 017
Expositions sur SFT		
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	204 464
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	(56 892)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	3 656
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	-
16	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15A)	151 227
Autres expositions de hors bilan		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	192 031
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(74 642)
19	AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18)	117 389
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)		
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(13 259)
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	-
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
20	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	17 654
21	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B)	563 236
Ratio de levier		
22	RATIO DE LEVIER	3,13%
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	-

Crédit Agricole CIB considère le ratio de levier comme une mesure complémentaire aux contraintes pesant sur la solvabilité et la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé fixant des contraintes. Le ratio de levier de Crédit Agricole CIB est en baisse de 0,55 bp depuis le début de l'année 2018.

1.6.2 Ratios de résolution

RATIO MREL

Le ratio MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities ou « Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles ») est défini dans la directive européenne « Redressement et Résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution directive (BRRD) publiée 12 juin 2014 pour application à partir du 1er janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL applicables en 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et d'engagements éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement. Dans ce calcul, le total des passifs tient compte de la pleine reconnaissance des droits de compensations applicables aux dérivés. Sont éligibles au MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris ceux non éligibles prudemmentiellement et la part décotée des Tier 2), les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (Crédit Agricole CIB a émis courant juin 580 millions de dollars à 5 ans en prévision de l'entrée en vigueur des exigences MREL et compte tenu de la croissance du bilan) et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

Au premier semestre 2018, le groupe Crédit Agricole s'est vu notifié par le CRU son exigence de MREL, d'ores et déjà applicable au niveau consolidé et respectée par le Groupe. Cette exigence pourra potentiellement changer à l'occasion de sa fixation annuelle par le CRU, mais aussi dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire européen. Le groupe Crédit Agricole maintient inchangé son objectif de maintien de ce ratio au-dessus de 8 %, ce qui permettrait en cas de résolution le recours au fonds de résolution unique (soumis à décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs seniors préférés.

Les premières décisions de MREL au niveau individuel par le CRU, auquel Crédit Agricole CIB sera soumis, ne sont pas attendues avant 2019. Cet objectif défini par l'autorité de résolution pourra être différent de l'objectif fixé pour le Groupe.

RATIO TLAC

Ce ratio, dont les modalités ont été précisées dans un Term Sheet publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Ce nouveau ratio de Total Loss Absorbing Capacity (TLAC), qui sera transposé au niveau européen dans le règlement CRR et entrera en vigueur à partir de 2019, fournira aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes, avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables.

Selon les dispositions du Term Sheet TLAC, reprise dans la proposition législative de la Commission européenne d'amendements au règlement CRR publiée le 23 novembre 2016, et actuellement en phase de trilogue entre la Commission Européenne, le Parlement et le Conseil, le niveau minimum de ratio du TLAC correspond à deux fois les exigences prudentielles minimales (soit le maximum entre 6 % du dénominateur du ratio de levier et 16 % des risques pondérés), et coussins prudentiels applicables à compter du 1er janvier 2019, puis le maximum entre 6,75 % du dénominateur du ratio de levier et 18 % des risques pondérés (puis ajout des coussins prudentiels) à compter du 1er janvier 2022. Ce niveau minimum pourrait être relevé par les autorités de résolution à travers l'exigence de MREL (cf. point précédent).

Ce ratio s'appliquera aux établissements d'importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole CIB n'y est en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

Une fois transposé en droit européen, le groupe Crédit Agricole devra donc respecter un ratio TLAC minimum de 19,5 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 % et un coussin G-SIB de 1 %) à compter du 1er janvier 2019, puis de 21,5 % à compter du 1er janvier 2022. Le groupe Crédit Agricole vise le respect de ces exigences TLAC sans inclusion de dette senior préférée éligible, sous réserve de l'évolution des méthodes de calcul des emplois pondérés. Au 30 juin 2018, le ratio TLAC rapporté aux emplois pondérés est estimé à 20,6 % pour le groupe Crédit Agricole, hors prise en compte des dettes seniors préférées éligibles.

2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

2.1 SYNTHÈSE DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Équivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

2.1.1 Emplois pondérés par type de risques (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 119,4 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 112,0 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

(en millions d'euros)	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	65 362	59 914	5 228
2 dont approche standard (SA)	10 555	8 800	844
3 dont approche fondation IRB (IRBF)	-	-	-
4 dont approche avancée IRB (IRBA)	53 736	50 141	4 299
5 dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 054	956	84
6 Dont actifs autres que des obligations de crédit	17	17	1
7 Risque de contrepartie	14 410	12 859	1 153
8 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	3 391	2 309	271
9 dont méthode de l'exposition initiale	-	-	-
10 dont méthode standard	-	-	-
11 dont méthode du modèle interne (IMM)	8 182	8 039	655
12 dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP	296	249	24
13 dont CVA	2 541	2 262	203
14 Risque de règlement	2	1	-
15 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	6 013	6 056	481
16 dont approche fondée sur les notations internes (IRB RBA)	1 302	1 552	104
17 dont approche prudentielle fondée sur les notations internes (IRB SFA)	795	634	64
18 dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	2 478	2 684	198
19 dont approche standard (SA)	1 438	1 186	115
20 Risque de marché	12 911	10 875	1 033
21 dont approche standard (SA)	5 357	5 145	429
22 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA)	7 554	5 730	604
23 Expositions Grands Risques	-	-	-
24 Risque opérationnel	17 459	19 046	1 397
25 dont approche élémentaire	-	-	-
26 dont approche standard	303	184	24
27 dont approche par mesure avancée	17 156	18 862	1 372
28 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	3 253	3 253	260
29 Ajustement du plancher Bâle 1	-	-	-
30 TOTAL	119 410	112 004	9 551

2.1.2 Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2018.

(en millions d'euros)	31.12.2017	Change	Variation organique	Total variation 2018	30.06.2018
Risque de crédit	82 083	840	6 117	6 957	89 040
dont CVA	2 262	-	279	279	2 541
Risque de marché	10 875	-	2 036	2 036	12 911
Risque opérationnel	19 046	-	(1 587)	(1 587)	17 459
TOTAL	112 004	840	6 566	7 406	119 410

Les emplois pondérés s'élèvent à 119,4 milliards d'euros, en hausse de 7,4 milliards d'euros sur le semestre.

Cette évolution s'explique notamment par :

- l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR pour 0,8 milliards d'euros
- la variation organique pour +6,6 milliards d'euros, liée principalement à :
 - une hausse organique du risque de crédit et de contrepartie hors CVA (+5,8 milliards d'euros)
 - une hausse des risques de marché (+2 milliards d'euros)
 - une baisse du risque opérationnel (-1,6 milliard d'euros)

2.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

On entend par :

- probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- expositions en cas de défaut (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF) ;
- facteur de conversion (CCF) : ratio reflétant au moment du défaut le pourcentage de tirage de l'encours non utilisé un an avant le défaut ;
- actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération ;
- ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- évaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la BCE.

Ci-après est présentée une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie (2.2.1) suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit par types de méthode prudentielle : méthode standard et méthode IRB (2.2.2). Le risque de contrepartie est traité en partie 2.2.3 suivi par une partie consacrée aux techniques de réduction de risques sur le risque de crédit et de contrepartie (2.2.4).

2.2.1 Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

2.2.1.1 Exposition par type de risque

Les tableaux ci-après présentent l'exposition du Groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme, le Groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode du modèle interne (article 283).

EXPOSITION BRUTE, VALEURS EXPOSÉES (EAD) AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) ET ACTIFS PONDÉRÉS (RWA) PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES (EFP) AU 30 JUIN 2018

30.06.2018	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	EFP
(en millions d'euros)													
Administrations centrales et banques centrales	1 292	1 292	1 239	996	72 386	80 503	78 721	869	73 677	81 795	79 960	1 866	149
Etablissements	20 072	33 598	33 308	1 612	71 710	75 873	70 701	6 819	91 782	109 471	104 009	8 431	674
Entreprises	23 104	9 477	5 744	4 946	241 540	223 000	174 094	56 033	264 644	232 477	179 837	60 979	4 878
Clientèle de détail	839	839	794	614	12 865	12 867	12 867	512	13 704	13 706	13 660	1 126	90
Crédits aux particuliers	839	839	794	614	12 737	12 737	12 737	502	13 577	13 577	13 531	1 117	89
dont garantis par une sûreté immobilière									-	-	-	-	-
dont renouvelables									-	-	-	-	-
dont autres	839	839	794	614	12 737	12 737	12 737	502	13 577	13 577	13 531	1 117	89
Crédits aux Petites et moyennes entités					129	129	129	9	129	129	129	9	1
dont garantis par une sûreté immobilière									-	-	-	-	-
dont autres crédits					129	129	129	9	129	129	129	9	1
Actions	209		209	217	1 588		1 588	4 308	1 797	-	1 797	4 525	362
Titrisations	1 930		1 930	1 438	37 690		37 690	4 574	39 620	-	39 620	6 012	481
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 395		3 395	3 245	17		17	17	3 412	-	3 412	3 262	261
TOTAL	50 841	45 206	46 619	13 069	437 795	392 243	375 676	73 131	488 636	437 449	422 295	86 201	6 896

(1) Exposition brute initiale

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC)

EXPOSITION BRUTE, VALEURS EXPOSÉES (EAD) AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÉGLEMENT LIVRAISON) AU 31 DÉCEMBRE 2017

31.12.2017	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	EFP
(en millions d'euros)													
Administrations centrales et banques centrales	1 018	1 018	985	573	67 664	74 960	72 975	968	68 682	75 978	73 960	1 541	123
Etablissements	17 417	31 248	30 787	1 141	72 285	77 089	73 339	6 274	89 702	108 338	104 126	7 415	593
Entreprises	22 522	8 572	4 985	4 273	229 504	212 752	157 643	52 051	252 027	221 324	162 629	56 323	4 506
Clientèle de détail	828	828	827	647	12 481	12 483	12 483	441	13 309	13 311	13 310	1 089	87
Crédits aux particuliers	828	828	827	647	12 361	12 361	12 361	434	13 189	13 189	13 188	1 082	87
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont renouvelables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres	828	828	827	647	12 361	12 361	12 361	434	13 189	13 189	13 188	1 082	87
Crédits aux Petites et moyennes entités	-	-	-	-	122	122	122	7	122	122	122	7	1
dont garantis par une sûreté immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres crédits	-	-	-	-	122	122	122	7	122	122	122	7	1
Actions	182	-	155	164	1 677	-	1 563	4 209	1 859	-	1 717	4 373	350
Titrisations	1 616	-	1 616	1 186	38 497	-	38 475	4 870	40 113	-	40 091	6 056	484
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	2 903	-	2 903	2 758	17	-	17	17	2 920	-	1 919	2 775	222
TOTAL	46 486	41 667	42 257	10 742	422 126	377 284	356 494	68 829	468 612	418 951	398 752	79 571	6 366

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

RISQUE DE RÉGLEMENT-LIVRAISON AU TITRE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

	30.06.2018		31.12.2017	
	Total		Total	
	RWA	EFP	RWA	EFP
<i>En millions d'euros</i>				
Risque de règlement/livraison	2		1	
Total	2		1	-

2.2.1.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

30.06.2018		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	Administrations centrales ou banques centrales	85	72 301	28	72 357
2	Banques (établissements)	375	71 335	393	71 317
3	Entreprises	3 631	237 909	2 758	238 781
4	Dont : Financement spécialisé	1 234	56 442	802	56 875
5	Dont : PME	14	526	9	532
6	Clientèle de détail	118	12 747	18	12 847
7	Expositions garanties par des biens immobiliers	-	-	-	-
8	PME	-	-	-	-
9	Non-PME	-	-	-	-
10	Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-
11	Autre clientèle de détail	118	12 747	18	12 847
12	PME	14	114	-	127
13	Non-PME	104	12 633	18	12 720
14	Action	-	286	-	286
15	Sous-total approche IRB 30.06.2018	4 209	394 578	3 199	395 588
	Sous-total approche IRB 31.12.2017	5 063	377 247	3 582	378 728
16	Administrations centrales ou banques centrales	-	1 244	-	1 244
17	Administrations régionales ou locales	-	43	-	43
18	Entités du secteur public	-	1	-	1
19	Banques multilatérales de développement	-	6	-	6
20	Organisations Internationales	-	-	-	-
21	Banques (établissements)	-	20 063	1	20 062
22	Entreprises	-	22 387	9	22 378
23	Dont : PME	-	321	-	321
24	Clientèle de détail	-	814	-	814
25	Dont : PME	-	-	-	-
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	202	-	202
27	Dont : PME	-	16	-	16
28	Expositions en défaut	499	-	84	415
29	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-
30	Obligations garanties	-	-	-	-
31	Entreprises d'investissement	-	-	-	-
32	Parts ou actions d'OPC	-	47	-	47
33	Actions	-	209	-	209
34	Autres éléments	-	3 395	-	3 395
35	Sous-total approche Standard 30.06.2018	499	48 412	94	48 817
	Sous-total approche Standard 31.12.2017	363	44 507	143	44 727
36	TOTAL 30.06.2018	4 708	442 990	3 293	444 404
	TOTAL 31.12.2017	5 427	421 754	3 725	423 456

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (CR1-C)

30.06.2018		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	EUROPE	2 450	277 714	1 861	278 303
2	France	963	137 907	768	138 101
3	Royaume uni	172	34 693	235	34 630
4	Allemagne	20	16 888	27	16 881
5	Luxembourg	69	16 130	3	16 196
6	Suisse	12	13 525	89	13 448
7	Italie	393	11 164	169	11 388
8	Pays-Bas	258	7 863	92	8 029
9	Espagne	168	7 567	132	7 604
10	Irlande	37	5 007	14	5 030
11	Suede	79	4 325	22	4 382
12	Autres (EUROPE)	279	22 645	310	22 614
13	ASIE ET OCEANIE	434	79 950	146	80 237
14	Japon	35	31 561	10	31 586
15	Singapour	14	10 317	8	10 323
16	Coree du sud	23	7 072	7	7 088
17	Hong kong	18	7 484	17	7 485
18	Chine	37	6 325	2	6 360
19	Inde	50	5 141	73	5 119
20	Autres (ASIE ET OCEANIE)	257	12 050	29	12 276
21	AMERIQUE DU NORD	110	60 069	364	59 815
22	Etats-Unis	73	55 134	364	54 843
23	Autres (AMERIQUE DU NORD)	37	4 935	-	4 972
24	AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	633	11 596	288	11 941
25	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	1 081	13 662	634	14 108
26	TOTAL 30.06.2018	4 708	442 990	3 293	444 404
27	TOTAL 31.12.2017	5 427	421 754	3 725	423 456

ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE (CR1-D)

30.06.2018		Valeurs comptables brutes					
(en millions d'euros)		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	1 291	374	33	284	107	626
2	Encours des titres de créance	-	-	-	-	-	-
3	Expositions totales	1 291	374	33	284	107	626

EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RENÉGOCIÉES (CR1-E)

Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes										Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
Dont non-performantes										Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes			
		Dont performant es mais en souffrance > 30 jours <= 60 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation			Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées	Dont : renégociées	Dont : renégociées	Dont : renégociées	Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		
(en millions d'euros)															
10	Encours des titres de créance	31 367	-	11	55	50	50	-	(6)	-	(3)	-	-		
20	Prêts et avances	193 264	408	1 971	4 009	3 757	3 757	2 204	(598)	(158)	(2 267)	(964)	880		
30	Expositions hors bilan	263 081	-	274	631	606	-	40	309	17	168	16	3		

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.

ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE (CR2-A)

30.06.2018		Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit général
<i>(en millions d'euros)</i>			
1	Solde initial	2 985	-
2	Augmentations dues à des créations et des acquisitions	254	-
3	Diminutions dues à des décomptabilisations	(365)	-
4	Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	222	-
5	Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	(7)	-
6	Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)	-	-
7	Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	(259)	-
8	Autres ajustements	41	-
9	Solde de clôture ⁽¹⁾	2 871	-
10	Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	(61)	-
11	Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	25	-

(1) Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

2.2.2 Risque de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le Groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour l'essentiel de son périmètre. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole CIB a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA - *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales filiales ou portefeuilles du Groupe Crédit Agricole CIB en méthode standard de mesure du risque de crédit sont les suivants au 30 juin 2018 :

- Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF) ;
- Crédit Agricole CIB Miami ;
- Crédit Agricole CIB Brésil ;
- Crédit Agricole CIB Canada ;
- Banca Leonardo ;
- portefeuilles des professionnels de l'immobilier.

CA Indosuez Wealth Management fait l'objet d'un calcul en méthode standard au titre de son risque opérationnel uniquement.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de roll out est adressée annuellement à l'autorité compétente.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le Groupe Crédit Agricole CIB. En particulier, le développement des méthodes « notations internes » a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches « notation internes avancées », une perte en cas de défaut (*loss given default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles « notations internes » sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

2.2.2.1 Expositions au risque de crédit en approche standard

APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 30 JUIN 2018 (CR4)

30.06.2018		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
Classes d'actifs							
(En millions d'euros)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	1 183	62	1 183	31	991	81,63%
2	Administration régionales ou locales	-	43	-	21	-	
3	Entités du secteur public	-	1	-	-	-	
4	Banques multilatérales de développement	-	6	-	3	2	66,67%
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	
6	Banques (établissements)	4 796	689	18 323	404	876	4,68%
7	Entreprises	15 876	6 099	2 343	2 394	4 097	86,49%
8	Clientèle de détail	731	83	731	37	576	75,00%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	202	-	202	-	101	50,00%
10	Actions	209	-	209	-	217	103,83%
11	Défaut (prêts en souffrance)	354	61	354	30	434	113,02%
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	
13	Obligations garanties	-	-	-	-	-	
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	
15	Parts ou actions d'OPC	47	-	47	-	16	34,04%
16	Autres actifs	3 395	-	3 395	-	3 245	95,58%
17	TOTAL	26 794	7 043	26 787	2 921	10 555	35,53%

APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR4)

31.12.2017		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
Classes d'actifs							
(En millions d'euros)		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	950	23	950	11	568	59,11%
2	Administration régionales ou locales	-	42	-	21	-	0,00%
3	Entités du secteur public	-	1	-	-	-	0,00%
4	Banques multilatérales de développement	-	4	-	2	1	49,45%
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
6	Banques (établissements)	3 733	614	17 251	468	591	3,33%
7	Entreprises	15 588	6 130	2 067	2 249	3 753	86,97%
8	Clientèle de détail	783	9	783	8	593	75,00%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	154	25	154	12	83	50,00%
10	Actions	155	-	155	-	164	105,82%
11	Défaut (prêts en souffrance)	241	11	241	6	274	111,05%
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	0,00%
13	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	0,00%
15	Parts ou actions d'OPC	44	-	44	-	15	34,05%
16	Autres actifs	2 903	-	2 903	-	2 758	95,01%
17	TOTAL	24 552	6 858	24 548	2 776	8 800	32,21%

**APPROCHE STANDARD - EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES
AU 30 JUIN 2018 (CR5)**

30.06.2018	Pondération des risques																		
Classes d'actifs	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée	
(En millions d'euros)																			
1	Administrations centrales et banques centrales	784	-	-	-	-	-	2	-	-	52	-	-	-	-	-	375	1 214	1 214
2	Administrations régionales ou locales	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	21
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Banques (établissements)	15 784	714	-	-	1 518	-	341	-	-	335	35	-	-	-	-	-	18 727	18 182
7	Entreprises	-	-	-	-	495	-	524	-	-	3 683	35	-	-	-	-	-	4 737	3 101
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	768	-	-	-	-	-	-	-	768	768
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	202	-	-	-	-	-	-	-	-	-	202	202
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204	-	6	-	-	-	(1)	209	209
11	Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284	100	-	-	-	-	-	384	384
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	9	-	-	5	13	-	15	-	-	3	2	-	-	-	-	-	47	47
16	Autres actifs	106	-	-	-	55	-	-	-	-	3 234	-	-	-	-	-	-	3 395	3 395
17	TOTAL	16 704	714	-	5	2 082	-	1 087	-	768	7 796	172	6	-	-	-	374	29 709	27 528

**APPROCHE STANDARD - EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES
AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR5)**

31.12.2017		Pondération des risques																	
Classes d'actifs		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
(En millions d'euros)																			
1	Administrations centrales et banques centrales	697	-	-	-	-	-	25	-	-	28	-	-	-	-	-	211	961	950
2	Administrations régionales ou locales	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	21
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Banques (établissements)	15 313	798	-	-	1 237	-	114	-	-	229	28	-	-	-	-	-	17 719	17 459
7	Entreprises	-	-	-	-	461	-	425	-	-	3 392	38	-	-	-	-	-	4 316	2 846
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	791	-	-	-	-	-	-	-	791	791
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167	167
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149	-	6	-	-	-	-	155	155
11	Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	192	55	-	-	-	-	-	247	247
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	7	-	-	-	27	-	2	-	-	9	-	-	-	-	-	-	44	44
16	Autres actifs	133	-	-	-	15	-	-	-	-	2 755	-	-	-	-	-	-	2 903	2 903
17	TOTAL	16 172	798	-	-	1 739	-	734	-	791	6 754	120	6	-	-	-	211	27 325	25 584

2.2.2.2 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 30 JUIN 2018 (CR6)

PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Exposition s au bilan brutes initiales	Exposition s hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	59 683	1 359	66,07%	69 370	0,01%	-	1,29%	620	142	0,21%	-	-
	0,15 à < 0,25	568	-	31,73%	1 115	0,16%	-	10,00%	916	101	9,07%	-	-
	0,25 à < 0,50	338	-	0,00%	338	0,30%	-	34,14%	406	116	34,40%	-	-
	0,50 à < 0,75	754	207	75,00%	304	0,60%	-	10,00%	753	47	15,35%	-	-
	0,75 à < 2,50	304	535	57,02%	54	1,27%	-	48,59%	1 215	67	123,93%	-	-
	2,50 à < 10,00	630	348	73,16%	57	5,00%	-	59,65%	1 410	134	233,74%	2	-
	10,00 à < 100,00	95	4	89,14%	18	12,62%	-	88,63%	1 247	82	465,41%	2	-
	100,00 (défaut)	85	-	0,00%	32	100,00%	-	45,00%	1 432	3	10,70%	16	-
	Sous-total	62 457	2 454	65,29%	71 288	0,06%	-	1,74%	626	692	0,97%	21	28
Établissements	0,00 à < 0,15	36 504	3 779	84,74%	43 071	0,02%	-	8,38%	555	1 114	2,59%	2	-
	0,15 à < 0,25	643	325	44,67%	549	0,16%	-	39,31%	628	201	36,56%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 479	597	44,78%	1 331	0,30%	-	43,62%	479	521	39,18%	1	-
	0,50 à < 0,75	1 326	792	42,98%	925	0,60%	-	56,32%	111	447	48,30%	2	-
	0,75 à < 2,50	1 041	1 079	39,84%	876	1,09%	-	42,12%	344	593	67,76%	3	-
	2,50 à < 10,00	35	119	20,94%	26	5,00%	-	81,21%	378	67	253,99%	1	-
	10,00 à < 100,00	4	35	25,60%	12	14,45%	-	71,81%	535	51	412,03%	1	-
	100,00 (défaut)	374	1	51,74%	372	100,00%	-	45,01%	621	-	0,00%	387	-
	Sous-total	41 405	6 726	74,12%	47 163	0,86%	-	11,64%	541	2 994	6,35%	397	393
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	59 683	1 359	66,07%	69 370	0,01%	-	1,29%	620	142	0,21%	-	-
	0,15 à < 0,25	568	-	31,73%	1 115	0,16%	-	10,00%	916	101	9,07%	-	-
	0,25 à < 0,50	338	-	0,00%	338	0,30%	-	34,14%	406	116	34,40%	-	-
	0,50 à < 0,75	754	207	75,00%	304	0,60%	-	10,00%	753	47	15,35%	-	-
	0,75 à < 2,50	304	535	57,02%	54	1,27%	-	48,59%	1 215	67	123,93%	-	-
	2,50 à < 10,00	630	348	73,16%	57	5,00%	-	59,65%	1 410	134	2,3374	2	-
	10,00 à < 100,00	95	4	89,14%	18	12,62%	-	88,63%	1 247	82	465,41%	2	-
	100,00 (défaut)	85	-	0,00%	32	100,00%	-	45,00%	1 432	3	10,70%	16	-
	Sous-total	62 457	2 454	65,29%	71 288	0,06%	-	1,74%	626	692	0,97%	21	28
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	36 504	3 779	84,74%	43 071	0,02%	-	8,38%	555	1 114	2,59%	2	-
	0,15 à < 0,25	643	325	44,67%	549	0,16%	-	39,31%	628	201	36,56%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 479	597	44,78%	1 331	0,30%	-	43,62%	479	521	39,18%	1	-
	0,50 à < 0,75	1 326	792	42,98%	925	0,60%	-	56,32%	111	447	48,30%	2	-
	0,75 à < 2,50	1 041	1 079	39,84%	876	1,09%	-	42,12%	344	593	67,76%	3	-
	2,50 à < 10,00	35	119	20,94%	26	5,00%	-	81,21%	378	67	253,99%	1	-
	10,00 à < 100,00	4	35	25,60%	12	14,45%	-	71,81%	535	51	412,03%	1	-
	100,00 (défaut)	374	1	51,74%	372	100,00%	-	45,01%	621	-	0,00%	387	-
	Sous-total	41 405	6 726	74,12%	47 163	0,86%	-	11,64%	541	2 994	6,35%	397	393
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	2 276	1 772	44,26%	9 735	0,03%	-	5,93%	1 323	275	2,83%	-	-
	0,15 à < 0,25	7 399	2 019	60,05%	8 879	0,16%	-	10,24%	1 349	998	11,24%	1	-
	0,25 à < 0,50	9 813	2 546	62,92%	9 757	0,30%	-	13,52%	1 231	1 810	18,55%	4	-
	0,50 à < 0,75	7 627	3 235	46,99%	7 458	0,60%	-	12,04%	1 239	1 640	21,99%	5	-
	0,75 à < 2,50	10 266	3 423	53,15%	9 408	1,12%	-	13,26%	1 254	2 992	31,81%	14	-
	2,50 à < 10,00	1 718	94	51,90%	1 033	5,00%	-	10,53%	1 211	409	39,65%	5	-
	10,00 à < 100,00	1 702	190	75,31%	1 408	15,52%	-	22,19%	1 131	1 611	114,40%	50	-
	100,00 (défaut)	1 198	30	75,17%	1 178	100,00%	-	42,89%	1 174	60	5,06%	418	-
	Sous-total	41 999	13 309	53,14%	48 855	3,37%	-	12,03%	1 272	9 796	20,05%	498	802
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	10 779	-	0,00%	10 779	0,09%	-	4,93%	-	127	1,18%	-	-
	0,15 à < 0,25	1 232	-	0,00%	1 232	0,21%	-	29,52%	-	158	12,80%	1	-
	0,25 à < 0,50	482	-	0,00%	482	0,60%	-	31,36%	-	114	23,68%	1	-
	0,50 à < 0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à < 2,50	30	-	0,00%	30	1,60%	-	25,20%	-	8	27,50%	-	-
	2,50 à < 10,00	110	-	0,00%	110	10,90%	-	48,56%	-	91	83,14%	5	-
	10,00 à < 100,00	1	-	72,83%	1	20,00%	-	52,45%	-	1	123,88%	-	-
	100,00 (défaut)	104	-	0,00%	104	100,00%	-	42,66%	-	2	2,31%	13	-
	Sous-total	12 737	-	72,83%	12 737	0,95%	-	8,70%	-	502	3,94%	21	18
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	78	-	0,00%	78	0,09%	-	7,29%	-	1	1,79%	-	-
	0,15 à < 0,25	29	-	0,00%	31	0,21%	-	14,16%	-	2	6,48%	-	-
	0,25 à < 0,50	5	-	0,00%	5	0,60%	-	57,38%	-	2	48,41%	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	0,00%	-	1,60%	-	17,77%	-	-	22,47%	-	-
	2,50 à < 10,00	2	-	0,00%	2	11,90%	-	60,47%	-	2	105,98%	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	14	-	0,00%	14	100,00%	-	6,99%	-	2	12,42%	-	-
	Sous-total	127	-	0,00%	129	11,00%	-	10,93%	-	9	7,32%	-	-
TOTAL	TOTAL	222 285	123 936	56,51%	284 324	1,64%	-	19,17%	-	53 736	18,90%	2 590	3 199

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR6)

PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATIONS INTERNES AVANCÉE

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	55 093	987	63,24%	63 423	0,00%	-	1,12%	-	74	0,12%	-	-
	0,15 à < 0,25	72	-	54,35%	531	0,16%	-	10,00%	-	59	11,18%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 227	100	55,15%	1 466	0,30%	-	15,74%	-	229	15,60%	1	-
	0,50 à < 0,75	686	294	75,00%	284	0,60%	-	10,00%	-	44	15,58%	-	-
	0,75 à < 2,50	304	551	74,48%	43	1,21%	-	47,28%	-	52	121,72%	-	-
	2,50 à < 10,00	129	163	74,06%	19	5,00%	-	60,00%	-	43	233,72%	1	-
	10,00 à < 100,00	616	187	70,03%	58	12,18%	-	67,55%	-	208	360,02%	5	-
	100,00 (défaut)	88	-	0,00%	21	100,00%	-	45,00%	-	3	14,47%	15	-
	Sous-total	58 215	2 282	63,08%	65 845	0,06%	-	1,68%	-	713	1,08%	22	44
Etablissements	0,00 à < 0,15	39 889	3 864	92,99%	48 144	0,02%	-	7,54%	-	1 105	2,29%	1	-
	0,15 à < 0,25	720	230	44,81%	574	0,16%	-	40,90%	-	206	35,83%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 366	652	33,36%	1 198	0,30%	-	45,33%	-	424	35,41%	1	-
	0,50 à < 0,75	1 478	768	36,03%	1 024	0,60%	-	50,97%	-	505	49,29%	2	-
	0,75 à < 2,50	705	687	50,33%	651	1,10%	-	33,22%	-	373	57,23%	2	-
	2,50 à < 10,00	20	71	24,21%	7	5,00%	-	50,79%	-	11	166,59%	-	-
	10,00 à < 100,00	18	52	23,62%	17	15,47%	-	60,88%	-	56	324,19%	1	-
	100,00 (défaut)	371	2	29,30%	366	100,00%	-	45,03%	-	-	0,01%	383	-
	Sous-total	44 566	6 326	81,57%	51 981	0,77%	-	10,25%	-	2 679	5,15%	392	389
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	19 201	54 422	48,87%	45 025	0,04%	-	35,28%	-	6 546	14,54%	7	-
	0,15 à < 0,25	6 217	16 497	48,12%	12 994	0,16%	-	45,03%	-	4 901	37,72%	8	-
	0,25 à < 0,50	8 955	14 162	50,73%	13 552	0,30%	-	43,44%	-	7 542	55,65%	16	-
	0,50 à < 0,75	6 525	7 067	51,67%	6 751	0,60%	-	44,74%	-	4 781	70,82%	15	-
	0,75 à < 2,50	7 631	9 683	51,97%	9 479	1,04%	-	49,52%	-	9 052	95,50%	39	-
	2,50 à < 10,00	855	528	53,63%	667	5,00%	-	40,99%	-	850	127,47%	12	-
	10,00 à < 100,00	1 027	2 658	41,33%	1 586	14,82%	-	39,86%	-	2 575	162,39%	71	-
	100,00 (défaut)	2 169	894	55,53%	2 480	100,00%	-	45,54%	-	419	16,88%	1 611	-
	Sous-total	52 579	105 910	49,31%	92 534	3,21%	-	40,39%	-	36 666	39,62%	1 779	2 509
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	5	3	20,00%	6	0,03%	-	51,15%	-	-	6,78%	-	-
	0,15 à < 0,25	1	1	82,46%	2	0,17%	-	39,42%	-	-	25,09%	-	-
	0,25 à < 0,50	-	1	57,63%	1	0,30%	-	47,64%	-	-	67,74%	-	-
	0,50 à < 0,75	17	3	73,36%	19	0,60%	-	46,46%	-	12	63,45%	-	-
	0,75 à < 2,50	57	281	43,81%	113	1,18%	-	42,88%	-	98	86,55%	1	-
	2,50 à < 10,00	19	12	83,80%	28	5,00%	-	43,66%	-	37	128,44%	1	-
	10,00 à < 100,00	29	11	76,19%	20	17,53%	-	40,58%	-	32	161,06%	1	-
	100,00 (défaut)	25	14	49,31%	32	100,00%	-	45,03%	-	1	2,24%	3	-
	Sous-total	153	327	49,25%	221	17,32%	-	43,60%	-	181	81,68%	6	3
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	2 268	1 453	50,39%	9 538	0,02%	-	5,47%	-	252	2,64%	-	-
	0,15 à < 0,25	7 953	1 768	64,85%	8 771	0,16%	-	9,49%	-	928	10,58%	1	-
	0,25 à < 0,50	10 384	2 841	59,63%	10 882	0,30%	-	12,60%	-	1 868	17,17%	4	-
	0,50 à < 0,75	6 040	2 644	60,53%	6 064	0,60%	-	10,97%	-	1 334	22,00%	4	-
	0,75 à < 2,50	10 174	3 270	50,22%	9 308	1,13%	-	14,85%	-	3 279	35,22%	15	-
	2,50 à < 10,00	1 650	276	72,55%	1 065	5,00%	-	11,95%	-	483	45,36%	6	-
	10,00 à < 100,00	1 552	194	74,92%	1 367	15,06%	-	19,42%	-	1 274	93,22%	35	-
	100,00 (défaut)	1 258	24	79,80%	1 241	100,00%	-	38,30%	-	44	3,54%	510	-
	Sous-total	41 280	12 470	57,34%	48 235	3,50%	-	11,70%	-	9 461	19,61%	576	510
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	10 563	-	0,00%	10 563	0,09%	-	8,34%	-	200	1,89%	1	-
	0,15 à < 0,25	1 220	-	0,00%	1 220	0,20%	-	20,51%	-	107	8,80%	1	-
	0,25 à < 0,50	292	-	0,00%	292	0,60%	-	38,98%	-	83	28,32%	1	-
	0,50 à < 0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à < 2,50	31	-	100,00%	31	1,60%	-	25,80%	-	9	30,50%	-	-
	2,50 à < 10,00	67	-	0,00%	67	12,80%	-	29,84%	-	33	49,38%	3	-
	10,00 à < 100,00	1	-	50,00%	1	20,00%	-	52,38%	-	1	123,74%	-	-
	100,00 (défaut)	188	-	0,00%	188	100,00%	-	46,76%	-	1	0,49%	13	-
	Sous-total	12 361	-	72,83%	12 361	1,64%	-	10,91%	-	434	3,51%	18	13
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	62	-	0,00%	62	0,08%	-	8,72%	-	1	1,90%	-	-
	0,15 à < 0,25	29	-	0,00%	31	0,21%	-	15,35%	-	2	7,09%	-	-
	0,25 à < 0,50	12	-	0,00%	12	0,60%	-	17,01%	-	2	14,36%	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	0,00%	-	1,60%	-	32,99%	-	-	42,36%	-	-
	2,50 à < 10,00	15	-	0,00%	15	13,09%	-	6,98%	-	2	13,74%	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	1	-	0,00%	1	100,00%	-	74,98%	-	-	1,32%	-	-
	Sous-total	120	-	0,00%	122	1,21%	-	12,34%	-	7	6,01%	-	-
TOTAL		209 274	127 316	53,57%	271 299	1,97%	-	18,77%	-	50 141	18,48%	2 792	3 468

2.2.2.3 Utilisation des dérivés de crédit en couverture au 30 juin 2018

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (CR7)

30.06.2018		RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA après prise en compte des dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>			
1	Expositions en approche IRB Fondation		
2	Administration centrales et banques centrales	-	-
3	Banques	-	-
4	Entreprises - PME	-	-
5	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
6	Entreprises - Autres	-	-
7	Expositions en approche IRB Avancée		
8	Administration centrales et banques centrales	4	1
9	Banques	18	18
10	Entreprises - PME	4 398	2 819
11	Entreprises - Financement spécialisé	16	16
12	Entreprises - Autres	-	-
13	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME	-	-
14	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME	-	-
15	Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	-	-
16	Clientèle de détail – PME	-	-
17	Clientèle de détail – autres expositions	-	-
18	Actions – approche IRB	-	-
19	Autres actifs	-	-
20	TOTAL	4 436	2 854

2.2.2.4 Évolution des RWA entre le 31.12.2017 et le 30.06.2018

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (CR8)

30.06.2018		RWA	Exigences minimales de fonds propres
<i>(en millions d'euros)</i>			
1	RWA à la fin de la période précédente	53 916	4 313
2	Montant des actifs	2 931	234
3	Qualité des actifs	409	33
4	Mises à jour des modèles	-	-
5	Méthodologie et politique	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	695	56
8	Autres	-	-
9	RWA à la fin de la période considérée	57 950	4 636

2.2.3 Risque de contrepartie

Crédit Agricole CIB, comme sa maison mère, traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le Groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

2.2.3.1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE

30.06.2018	Standard				IRB				Total			
(en millions d'euros)	Exposition brute	EAD	RWA	EFP	Exposition brute	EAD	RWA	EFP	Exposition brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales					7 475	7 433	177	14	7 475	7 433	177	14
Établissements	14 577	14 577	732	59	23 578	23 538	3 825	306	38 155	38 115	4 557	365
Entreprises	410	403	344	27	21 226	21 087	6 495	520	21 636	21 490	6 838	547
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
TOTAL	14 987	14 980	1 076	86	52 279	52 058	10 497	840	67 266	67 038	11 573	926

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC)

31.12.2017	Standard				IRB				Total			
(en millions d'euros)	Exposition brute	EAD	RWA	EFP	Exposition brute	EAD	RWA	EFP	Exposition brute	EAD	RWA	EFP
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	7 167	7 130	256	20	7 167	7 130	256	20
Établissements	13 066	13 066	549	44	21 393	21 358	3 594	288	34 459	34 423	4 143	331
Entreprises	256	251	206	16	16 785	16 653	5 743	459	17 041	16 905	5 949	476
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13 322	13 317	755	60	45 345	45 141	9 593	767	58 667	58 458	10 348	828

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après Atténuation du risque de crédit (ARC)

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 30 JUIN 2018 (CCR3)

30.06.2018 Portefeuille réglementaire	Pondération des risques													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
(en millions d'euros)	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	64	12 471	-	-	1 935	-	22	-	-	85	-	-	14 577	14 511	-
Entreprises	-	-	-	-	30	-	73	-	-	299	1	-	403	214	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	64	12 471	-	-	1 965	-	95	-	-	384	1	-	14 980	14 724	-

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 31 DECEMBRE 2017 (CCR3)

31.12.2017 Portefeuille réglementaire	Pondération des risques													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
(en millions d'euros)															
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	35	11 673	-	-	1 286	-	28	-	-	44	-	-	13 066		13 010
Entreprises	-	-	-	-	21	-	58	-	-	173	-	-	251		101
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
TOTAL	35	11 673	-	-	1 306	-	86	-	-	217	-	-	13 317		13 111

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 30 JUIN 2018 (CCR4)

30.06.2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	7 061	0,01%	1,14%	1 012	17	0,24%
	0,15 à < 0,25	78	0,16%	10,00%	916	7	9,05%
	0,25 à < 0,50	155	0,30%	34,14%	406	33	20,95%
	0,50 à < 0,75	78	0,60%	10,00%	753	17	21,18%
	0,75 à < 2,50	101	0,98%	45,61%	1 105	102	100,73%
	2,50 à < 10,00	-	0,00%	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à < 100,00	1	19,77%	75,90%	722	2	260,44%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%	-	-	0,00%
	Sous-total	7 475	0,04%	2,62%	996	177	2,37%
Etablissements	0,00 à < 0,15	19 102	0,04%	13,83%	781	1 415	7,41%
	0,15 à < 0,25	1 672	0,16%	39,31%	628	602	35,99%
	0,25 à < 0,50	1 628	0,30%	43,62%	479	890	54,66%
	0,50 à < 0,75	531	0,60%	56,32%	111	439	82,75%
	0,75 à < 2,50	687	0,87%	43,39%	449	396	57,58%
	2,50 à < 10,00	12	5,00%	81,21%	378	33	273,86%
	10,00 à < 100,00	19	19,99%	50,28%	1 108	50	264,39%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%	-	-	0,00%
	Sous-total	23 651	0,12%	19,48%	725	3 825	16,17%
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	11 456	0,04%	36,38%	766	1 303	11,38%
	0,15 à < 0,25	1 796	0,16%	42,87%	944	691	38,46%
	0,25 à < 0,50	2 337	0,30%	45,24%	975	1 218	52,14%
	0,50 à < 0,75	1 499	0,60%	44,93%	899	955	63,72%
	0,75 à < 2,50	1 498	0,99%	45,90%	1 210	1 311	87,50%
	2,50 à < 10,00	72	5,00%	47,40%	890	79	109,10%
	10,00 à < 100,00	97	15,79%	42,93%	717	232	239,05%
	100,00 (défaut)	2	100,00%	45,11%	842	-	6,16%
	Sous-total	18 759	0,31%	39,61%	855	5 790	30,87%
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	53	0,03%	48,18%	1 098	8	15,96%
	0,15 à < 0,25	1	0,16%	40,69%	405	-	31,79%
	0,25 à < 0,50	4	0,30%	49,63%	726	2	56,74%
	0,50 à < 0,75	4	0,60%	45,95%	825	4	81,39%
	0,75 à < 2,50	29	1,68%	39,07%	1 168	33	110,84%
	2,50 à < 10,00	4	5,00%	39,36%	1 362	6	159,22%
	10,00 à < 100,00	3	18,87%	35,91%	449	7	211,77%
	100,00 (défaut)	-	100,00%	45,03%	462	-	25,88%
	Sous-total	99	1,65%	44,71%	1 069	60	60,39%
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	655	0,06%	12,11%	1 227	49	7,44%
	0,15 à < 0,25	601	0,16%	10,24%	1 349	74	12,38%
	0,25 à < 0,50	474	0,30%	13,52%	1 231	115	24,23%
	0,50 à < 0,75	285	0,60%	12,04%	1 239	86	30,06%
	0,75 à < 2,50	182	0,97%	12,82%	1 242	45	24,68%
	2,50 à < 10,00	47	5,00%	10,53%	1 211	12	25,81%
	10,00 à < 100,00	118	18,77%	28,90%	1 062	264	222,90%
	100,00 (défaut)	6	100,00%	42,89%	1 174	-	0,00%
	Sous-total	2 368	1,49%	12,80%	1 253	645	27,22%
TOTAL		52 352	0,24%	24,03%	-	10 497	20,05%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 31 DECEMBRE 2017 (CCR4)

31.12.2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	6 776	0,01%	1,05%	1 069	15	0,23%
	0,15 à < 0,25	36	0,16%	10,00%	1 251	2	6,91%
	0,25 à < 0,50	140	0,30%	15,74%	495	15	10,69%
	0,50 à < 0,75	36	0,60%	10,00%	642	6	16,39%
	0,75 à < 2,50	169	0,97%	46,48%	1 333	189	111,48%
	2,50 à < 10,00	-	0,00%	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à < 100,00	10	19,98%	50,66%	1 652	28	274,80%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%	-	-	0,00%
	Sous-total	7 167	0,07%	2,56%	1 064	256	3,57%
Etablissements	0,00 à < 0,15	17 419	0,04%	12,58%	784	1 314	7,54%
	0,15 à < 0,25	1 550	0,16%	40,90%	651	600	38,73%
	0,25 à < 0,50	1 287	0,30%	45,33%	447	790	61,36%
	0,50 à < 0,75	671	0,60%	50,97%	167	526	78,42%
	0,75 à < 2,50	409	0,84%	31,81%	742	241	58,85%
	2,50 à < 10,00	4	5,00%	50,79%	737	9	224,04%
	10,00 à < 100,00	53	19,48%	38,15%	1 489	114	214,28%
	100,00 (défaut)	-	100,00%	45,03%	631	-	59,31%
	Sous-total	21 393	0,14%	18,24%	736	3 594	16,80%
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	7 897	0,04%	38,42%	830	969	12,27%
	0,15 à < 0,25	1 528	0,16%	45,03%	965	642	42,05%
	0,25 à < 0,50	1 986	0,30%	43,44%	952	1 157	58,26%
	0,50 à < 0,75	1 047	0,60%	44,74%	871	726	69,35%
	0,75 à < 2,50	1 200	0,94%	49,95%	1 120	1 066	88,79%
	2,50 à < 10,00	81	5,00%	40,99%	789	95	117,85%
	10,00 à < 100,00	130	16,93%	40,95%	748	278	212,89%
	100,00 (défaut)	19	100,00%	45,54%	887	2	12,29%
	Sous-total	13 888	0,52%	41,37%	889	4 935	35,53%
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	53	0,03%	48,06%	1 210	9	16,98%
	0,15 à < 0,25	-	0,17%	39,42%	668	-	38,90%
	0,25 à < 0,50	6	0,30%	47,64%	1 216	4	60,08%
	0,50 à < 0,75	3	0,60%	46,46%	781	2	80,31%
	0,75 à < 2,50	36	1,59%	44,28%	1 140	39	106,81%
	2,50 à < 10,00	4	5,00%	43,66%	1 260	7	163,15%
	10,00 à < 100,00	3	19,22%	39,74%	499	6	245,97%
	100,00 (défaut)	-	100,00%	45,03%	1 200	-	0,00%
	Sous-total	106	1,58%	46,32%	1 158	67	63,06%
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	752	0,06%	10,84%	1 309	57	7,62%
	0,15 à < 0,25	734	0,16%	9,49%	1 363	97	13,28%
	0,25 à < 0,50	584	0,30%	12,60%	1 242	129	22,09%
	0,50 à < 0,75	271	0,60%	10,97%	1 328	80	29,41%
	0,75 à < 2,50	250	1,00%	13,90%	1 221	64	25,69%
	2,50 à < 10,00	52	5,00%	11,95%	1 234	15	28,03%
	10,00 à < 100,00	138	18,11%	20,24%	1 314	299	216,93%
	100,00 (défaut)	10	100,00%	38,30%	1 143	-	0,00%
	Sous-total	2 791	1,57%	11,70%	1 302	741	26,55%
TOTAL		45 345	0,34%	22,49%	870	9 593	21,15%

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

30.06.2018

<i>(en millions d'euros)</i>		RWA	Exigences minimales de Fonds Propres
1	RWA à la fin de la période précédente	8 039	643
2	Montant des actifs	617	49
3	Qualité de crédit des contreparties	(96)	(8)
4	Mises à jour des modèles (MMI seule)	-	-
5	Méthodologie et politique (MMI seule)	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	(377)	(30)
8	Autres	-	-
9	RWA à la fin de la période considérée	8 182	655

2.2.3.2 CVA

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) AU 30 JUIN 2018 ET AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CCR2)

		30.06.2018		31.12.2017	
		EAD après prise en compte des ARC	RWA	EAD après prise en compte des ARC	RWA
<i>(en millions d'euros)</i>					
1	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	15 109	2 088	16 122	1 907
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	19	-	18
3	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)	-	148	-	135
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	13 532	454	8 603	356
EU4	Méthode de l'exposition initiale	-	-	-	-
5	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	28 641	2 541	24 726	2 262

2.2.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

2.2.4.1 Techniques de réduction du risque de crédit

DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS EN COUVERTURE AU 30 JUIN 2018

EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

30.06.2018		Couverture de dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>		Protection achetée	Protection vendue	crédit
Montants notionnels		-	-	-
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique		4 419	-	-
Contrats dérivés sur défaut indiciels		-	-	-
Contrats d'échange sur rendement total		-	-	-
Options sur crédit		-	-	-
Autres dérivés de crédit		-	-	-
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS		4 419	-	-
Justes valeurs		-	-	-
Juste valeur positive (actif)		139	-	-
Juste valeur négative (passif)		(4)	-	-

2.2.4.2 Techniques de réduction du risque de contrepartie

Les techniques de réduction du risque de contrepartie sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risque de crédit – Utilisation des dérivés de crédit » du document de référence 2017.

2.2.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

NOTATIONS INTERNES - MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE AU 30 JUIN 2018 (CR10)

30.06.2018						
Catégories (en millions d'euros)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement	1	-	190.00%	1	2	-
Expositions sur actions cotées	4	-	290.00%	4	12	1
Autres expositions en actions	281	-	370.00%	281	1 040	83
TOTAL	286	-		286	1 054	84

NOTATIONS INTERNES - MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR10)

31.12.2017						
Catégories (en millions d'euros)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement	11	-	190,00%	3	7	1
Expositions sur actions cotées	7	-	290,00%	7	20	2
Autres expositions en actions	358	-	370,00%	251	929	74
TOTAL	376	-		262	956	76

2.3 RISQUES DE MARCHE

2.3.1 Exposition aux risques de marché du portefeuille de négociation

2.3.1.1 Emplois pondérés des expositions en méthode standard

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (MR1)

(en millions d'euros)	30.06.2018		31.12.2017	
	RWA	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres
Produits fermes	5 262	421	5 026	402
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	153	12	115	9
Risque sur actions (général et spécifique)	-	-	-	-
Risque de change	5 092	407	4 911	393
Risque sur produits de base	17	1	-	-
Options	95	8	119	9
Approche simplifiée	-	-	-	-
Méthode delta-plus	-	-	-	-
Approche par scénario	15	1	24	2
Titrisation	80	6	95	8
TOTAL	5 357	429	5 145	412

2.3.1.2 Expositions en méthode modèle interne

EMPLOIS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-A)

		30.06.2018		31.12.2017	
		RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<i>(en millions d'euros)</i>					
1	VaR (max entre les valeurs a et b)	911	73	1 056	84
(a)	Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)		17		17
(b)	Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)		73		84
2	SVaR (max entre les valeurs a et b)	2 505	200	2 523	202
(a)	Dernière mesure disponible (SVaRt-1)		45		44
(b)	Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)		200		202
3	Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)	4 138	331	2 152	172
(a)	Dernière mesure disponible		331		114
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines		215		172
4	Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation – CRM (max entre les valeurs a, b et c)	-	-	-	-
(a)	Dernière mesure disponible		-		-
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines		-		-
(c)	Niveau plancher		-		-
5	TOTAL	7 554	604	5 730	458

VALEURS RÉSUŁTANTES DE L'UTILISATION DES MODÈLES INTERNES

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

<i>(en millions d'euros)</i>		30.06.2018	31.12.2017
1	VaR (10 jours, 99 %)		
2	Valeur maximale	24	26
3	Valeur moyenne	18	21
4	Valeur minimale	14	16
5	Valeur en fin de période	17	17
6	VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)		
7	Valeur maximale	74	64
8	Valeur moyenne	50	50
9	Valeur minimale	39	43
10	Fin de période	45	44
11	Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)		
12	Valeur maximale	255	339
13	Valeur moyenne	165	132
14	Valeur minimale	99	88
15	Valeur en fin de période	255	88
16	Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)		
17	Valeur maximale	-	-
18	Valeur moyenne	-	-
19	Valeur minimale	-	-
20	Valeur en fin de période	-	-
21	Plancher (méthode de mesure standard)	-	-



COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2018

Examinés par le Conseil d'administration en date du 1^{er} août 2018

1. CADRE GÉNÉRAL	60
1.1 Présentation juridique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.....	60
1.2 Parties liées.....	61
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	62
2.1 Compte de résultat.....	62
2.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	63
2.3 Bilan Actif	64
2.4 Bilan Passif	65
2.5 Tableau de variation des capitaux propres	66
2.6 Tableau des flux de trésorerie.....	68
3. EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018	70
3.1 Transition du bilan au 31 décembre 2017 au 1 ^{er} janvier 2018.....	70
3.2 Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9.....	72
3.3 Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9	74
4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS.....	76
NOTE 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.....	76
NOTE 2 : Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	93
NOTE 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	95
NOTE 4 : Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	97
NOTE 5 : Informations sectorielles	109
NOTE 6 : Notes relatives au bilan.....	111
NOTE 7 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties	128
NOTE 8 : Reclassements d'instruments financiers	130
NOTE 9 : Juste valeur des instruments financiers	131
NOTE 10 : Périmètre de consolidation au 30 juin 2018	145
NOTE 11 : Événements postérieurs au 30 juin 2018	147
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE	148

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Dénomination sociale : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Noms commerciaux : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

Adresse du siège social de la Société :

12, place des Etats Unis CS 70052
92547 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code NAF : 6419 Z (APE)

Forme juridique :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

Capital social :

EUR 7.851.636.342

1.2 PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2018
Actif	
Comptes et prêts	10 116
Instruments dérivés de transaction	19 798
Passif	
Comptes et emprunts	21 957
Instruments dérivés de transaction	18 770
Dettes subordonnées	4 859
Actions de préférence	
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	1 209
Contre-garanties reçues	2 968
Autres garanties reçues	
Accords de refinancement reçus	

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 10.
Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.
Au 30 Juin 2018, les encours déclarés par Crédit Agricole CIB avec ses partenaires UBAF et Elipso, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2018
Actif	
Comptes et prêts	
Instruments dérivés de transaction	3
Passif	
Comptes et emprunts	1
Instruments dérivés de transaction	11
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	
Contre-garanties reçues	

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	3 051	5 570	3 021
Intérêts et charges assimilées	4.1	(1 878)	(2 963)	(1 644)
Commissions (produits)	4.2	829	1 557	816
Commissions (charges)	4.2	(311)	(484)	(261)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 074	1 064	527
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		927		
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		147		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	50		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		48		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			255	159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.6	42	45	18
Charges des autres activités	4.6	(24)	(45)	(63)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition				
Produit net bancaire		2 833	4 999	2 573
Charges générales d'exploitation	4.7	(1 693)	(3 094)	(1 604)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(41)	(91)	(47)
Résultat brut d'exploitation		1 099	1 814	922
Coût du risque	4.9	(18)	(330)	(225)
Résultat d'exploitation		1 081	1 484	697
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1	277	129
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10		18	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7			
Résultat avant impôt		1 082	1 779	827
Impôts sur les bénéfices		(304)	(614)	(189)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		778	1 165	638
Participations ne donnant pas le contrôle		4	9	6
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		774	1 156	632
Résultat par action ¹	(en euros) 6.10	2,37	3,39	1,88
Résultat dilué par action ¹	(en euros) 6.10	2,37	3,39	1,88

¹ Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Résultat net		778	1 165	638
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	29	67	(8)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.11	173		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.11	321		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	523	67	(8)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(130)	(38)	(11)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	393	29	(19)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	84	(548)	(298)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			(298)	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(7)		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(121)	(224)	(154)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.11			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(44)	(1 070)	(581)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(1)	(357)	(164)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	48	124	88
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	3	(1 303)	(657)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.11	396	(1 274)	(676)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		1 174	(109)	(38)
Dont part du Groupe		1 168	(112)	(41)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		6	3	3

2.3 BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Caisse, banques centrales		34 406	32 604	32 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	250 051	238 304	237 001
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		249 596	237 896	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		455	408	
Instruments dérivés de couverture		1 178	1 095	1 101
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.2-6.4	13 795	18 443	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		12 062	16 992	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		1 733	1 451	
Actifs financiers disponibles à la vente				27 304
Actifs financiers au coût amorti	3.1-6.3-6.4	183 633	169 051	
Prêts et créances sur les établissements de crédit		23 829	26 244	26 269
Prêts et créances sur la clientèle		131 251	119 603	135 039
Titres de dettes		28 553	23 204	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4	17	17
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants et différés		1 064	1 289	1 104
Comptes de régularisation et actifs divers		29 043	26 587	26 587
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement		1	1	1
Immobilisations corporelles	6.6	341	339	339
Immobilisations incorporelles	6.6	262	233	233
Écarts d'acquisition	6.7	1 009	987	987
TOTAL DE L'ACTIF		514 787	488 950	488 586

2.4 BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2018	01.01.2018	31.12.2017
Banques centrales		2 564	1 585	1 585
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	242 909	237 177	237 171
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6.1	217 945	212 687	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6.1	24 964	24 490	
Instruments dérivés de couverture		1 263	999	1 005
Passifs financiers au coût amorti	6.5	215 800	198 940	
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	54 251	44 002	44 002
Dettes envers la clientèle	6.5	110 022	106 960	106 960
Dettes représentées par un titre	6.5	51 527	47 977	47 977
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(3)	27	27
Passifs d'impôts courants et différés		1 758	1 765	1 588
Comptes de régularisation et passifs divers		24 730	22 634	22 634
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance		9	10	10
Provisions	6.8	1 690	1 739	1 434
Dettes subordonnées	6.9	4 853	5 148	5 148
Total dettes		495 573	470 024	469 541
Capitaux propres		19 214	18 926	19 045
Capitaux propres part du Groupe		19 102	18 821	18 940
Capital et réserves liées		12 360	11 860	11 860
Réserves consolidées		5 872	7 259	5 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		96	(298)	149
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		774		1 156
Participations ne donnant pas le contrôle		112	105	105
TOTAL DU PASSIF		514 787	488 950	488 586

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
En millions d'euros																
Capitaux propres au 1er janvier 2017	7 852	7 936		2 277	18 065	1 751	(334)	1 417		19 482	102	9	1	10	162	19 594
Augmentation de capital																
Variation des titres auto-détenus																
Émissions d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2017				(85)	(85)					(85)						(85)
Dividendes versés au 1er semestre 2017		(241)			(241)					(241)	(10)				(10)	(251)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(241)		(85)	(326)					(326)	(10)				(10)	(336)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(490)	(19)	(509)		(509)		(3)		(3)	(3)	(512)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(164)		(164)		(164)						(164)
Résultat du 1er semestre 2017									632	632	6				6	638
Autres variations		(3)			(3)					(3)						(3)
Capitaux propres au 30 juin 2017	7 852	7 692		2 192	17 736	1 097	(353)	744	632	19 112	98	6	1	7	105	19 217
Augmentation de capital																
Variation des titres auto-détenus																
Émissions d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2017				(85)	(85)					(85)						(85)
Dividendes versés au 2nd semestre 2017																
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires				(85)	(85)					(85)						(85)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(450)	48	(402)		(402)		(3)		(3)	(3)	(405)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves																
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(193)		(193)		(193)						(193)
Résultat du 2nd semestre 2017									524	524	3				3	527
Autres variations		(16)			(16)					(16)						(16)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	7 852	7 676		2 107	17 635	454	(305)	149	1 156	18 940	101	3	1	4	105	19 045
Affectation du résultat 2017		1 156			1 156				(1 156)							
Capitaux propres au 1er janvier 2018	7 852	8 832		2 107	18 791	454	(305)	149		18 940	101	3	1	4	105	19 045
Effets de l'application de la norme IFRS 9 ¹		328			328	36	(483)	(447)		(119)						(119)
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité	7 852	9 160		2 107	19 119	490	(788)	(298)		18 821	101	3	1	4	105	18 926
Augmentation de capital																
Variation des titres auto-détenus																
Émissions d'instruments de capitaux propres ²				500	500					500						500
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2018 ³				(84)	(84)					(84)						(84)
Dividendes versés au 1er semestre 2018 ⁴		(1 236)			(1 236)					(1 236)	(8)				(8)	(1 244)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁵		(52)			(52)					(52)	9				9	(43)
Mouvements liés aux paiements en actions																
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(1 288)		416	(872)					(872)	1				1	(871)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						3	392	395		395		1	1	2	2	397
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves							42	42		42						42
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves							10	10		10						10
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(1)		(1)		(1)						(1)
Résultat du 1er semestre 2018									774	774	4				4	779
Autres variations ⁶		(15)			(15)					(15)						(15)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	7 852	7 857		2 523	18 232	492	(396)	96	774	19 102	106	4	2	6	112	19 214

¹ Le détail des impacts sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er Janvier 2018".

² Emissions AT1 de Crédit Agricole CIB S.A souscrites par Crédit Agricole S.A. pour 500 M€

³ Versement d'intérêts sur AT1 pour -84 M€

⁴ Versement de dividendes pour -1 236 M€ à Crédit Agricole S.A.

⁵ Liquidation du titre Bahamas pour -34 M€, transfert d'activité de Crédit Agricole S.A. vers Crédit Agricole CIB pour -10 M€ et moins-value sur cession de titres SNC Surville BAIL pour -8 M€

⁶ Les autres variations concernent exclusivement le remboursement de soulte sur le spread émetteur

2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Résultat avant impôt		1 082	1 779	827
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	41	91	47
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		31	290	254
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(1)	(277)	(129)
Résultat net des activités d'investissement			(11)	(3)
Résultat net des activités de financement		86	172	88
Autres mouvements		(840)	(571)	(648)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(683)	(306)	(391)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		10 068	8 075	(733)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(9 517)	237	2 804
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(2 023)	5 728	11 416
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(120)	933	(3 068)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			92	29
Impôts versés		(62)	325	888
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(1 653)	15 390	11 336
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(1 255)	16 863	11 772
Flux liés aux participations ¹		(12)	1 276	17
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(68)	(166)	(68)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(79)	1 110	(51)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ²		(827)	(421)	(336)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ³		34	380	(824)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(793)	(41)	(1 160)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		647	(1 464)	(857)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(1 480)	16 468	9 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		32 101	15 633	15 634
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		31 008	16 898	16 899
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 093	(1 265)	(1 265)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		30 621	32 101	25 335
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		31 833	31 008	24 915
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(1 212)	1 093	420
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(1 480)	16 468	9 701

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus) ;

¹ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation, avec notamment l'effet de l'entrée de Banca Leonardo dans le périmètre de consolidation pour - 27 M€.

² Pour le premier semestre 2018, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. pour -1 203 millions d'euros, une émission AT1 de Crédit Agricole CIB souscrite par Crédit Agricole S.A. pour 500 millions d'euros et un versement d'intérêts au titre de l'émission AT1 de -84 millions d'euros.

³ Cette ligne recense principalement l'émission du call du TSS souscrit par CASA Londres pour -590 M€, l'emprunt obligataire avec CASA pour +497 millions d'euros, l'augmentation de la dette subordonnée à Crédit Agricole S.A pour +250 millions d'euros ainsi que le paiement des intérêts pour -123 millions d'euros.

3. EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018

3.1 TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les Actifs et Passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

Actifs financiers

Actifs financiers		31.12.2017	01.01.2018												
		IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9											
		Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti				
					Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat										
							Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
En millions d'euros															
IAS 39	Banques Centrales	32 591	32 591												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	238 102		236 864		144		1 095							
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	236 858		236 864				(6)							
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	144		144											
	Instruments dérivés de couverture	1 101						1 101							
	Actifs disponibles à la vente	27 304		96	30			16 992	1 452	8 734					
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 268								26 268					
	Prêts et créances sur la clientèle	135 039		1 032		261						119 253	14 493		
	Titres détenus jusqu'à l'échéance														
		Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	459 306												
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9		(122)										(24)	349	(24)
01.01.2018	Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		32 591	237 896	96	312		1 095	16 992	1 452	26 244	119 603	23 204		

¹ Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
En millions d'euros			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	144	144	
Instruments de dette	144	144	
Instruments de capitaux propres			

Passifs financiers

Passifs financiers	31.12.2017	01.01.2018						
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						
		Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers au coût amorti			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
<i>En millions d'euros</i>								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	238 175	212 687	24 489	999				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212 681	212 687						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	24 489		24 489					
Instruments dérivés de couverture	1 005			999				
IAS 39 Dettes envers les établissements de crédit	44 002				44 002			
Dettes envers la clientèle	106 960					106 960		
Dettes représentées par un titre	47 977						47 977	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	437 115							
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9								
01.01.2018 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		212 687	24 489	999	44 002	106 960	47 977	

¹ Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont passif financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
En millions d'euros			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 489		

3.2 TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier (selon les dispositions d'IFRS 9) :

31.12.2017		01.01.2018									
IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations											
IAS 39 - Montant de la dépréciation		Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			
		Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
					Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
En millions d'euros											
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales										
	Actifs disponibles à la vente (243)			(34)	(50)		(3)	(156)			
	Prêts et créances sur les établissements de crédit (383)								(383)		
	Prêts et créances sur la clientèle (3 076)				(185)					(2 891)	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance										
	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39 (3 702)										
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				34	235		(5)	156	(24)	349	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39										
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39			34	50		(5)	156			
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39				185				(24)		
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39										
01.01.2018	Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9						(8)		(407)	(2 542)	

Provisions sur engagements de hors bilan	31.12.2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01.01.2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
<i>En millions d'euros</i>			
Engagements de financement	115	255	370
Engagements de garantie	106	51	157
Soldes comptables de provisions	221	306	527

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31.12.2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<i>En millions d'euros</i>		
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(951)	(2 751)

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers	01.01.2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>En millions d'euros</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(5)		(3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	(5)		(3)
Actifs financiers au coût amorti	(134)	(493)	(2 323)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(24)		(383)
Prêts et créances sur la clientèle	(108)	(493)	(1 940)
Titres de dettes	(2)		
Total	(139)	(493)	(2 326)

Engagements hors bilan	01.01.2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<i>En millions d'euros</i>			
Engagements de financement	48	207	115
Engagements de garantie	10	41	106
Total	58	248	221

3.3 ACTIFS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECLASSEMENT DU FAIT DE LA MISE EN APPLICATION D'IFRS 9

	30.06.2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
	Valeur au bilan	Produits/charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	3 880	24	3 881	24	32
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes	3 880	24	3 881	24	32
Total	3 880	24	3 881	24	32

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

En millions d'euros	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 ¹		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	19 045	18 940	105
Incidence sur les réserves	328	328	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option	331	331	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	9	8	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	95	95	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)			
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	(117)	(117)	
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	(117)	(117)	
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)			
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	11	11	
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti			
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'application de l'approche par superposition			
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	328	328	
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	36	36	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(8)	(8)	1
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(16)	(16)	
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	56	56	(1)
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	4	3	
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'application de l'approche par superposition			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	36	36	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(483)	(483)	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option	(331)	(331)	
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(152)	(152)	
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	(483)	(483)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	(119)	(119)	
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	18 926	18 821	105

¹ Les montants présentés sont nets d'impôts.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2018 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole CIB sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2017 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers			
Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients			
Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Clarifications à IFRS 15			
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 :			
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		1 ^{er} janvier 2018	Oui
- IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière		1 ^{er} janvier 2018	Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Clarifications à IFRS 2			
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement			
Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018	Oui
Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères			

Ainsi, le groupe Crédit Agricole CIB publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 Principes et méthodes comptables).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole CIB a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions » impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Le groupe Crédit Agricole CIB s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition et le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et sur les travaux d'adaptation des systèmes d'information impliquant des travaux de spécification des outils Finance. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018 et intégreront au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17 :

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union Européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le Groupe Crédit Agricole CIB est en cours de réalisation.

En l'état actuel de ses analyses, Crédit Agricole CIB n'attend pas d'impact significatif sur son résultat.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1^{er} janvier 2019.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

1.2.1 Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier d'une entité ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole CIB utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers :

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

▪ Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie suivie par le management de Crédit Agricole CIB pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

▪ Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test 'SPPI' peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèle de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

- Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test 'SPPI'.

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

- Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole CIB détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité opte pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

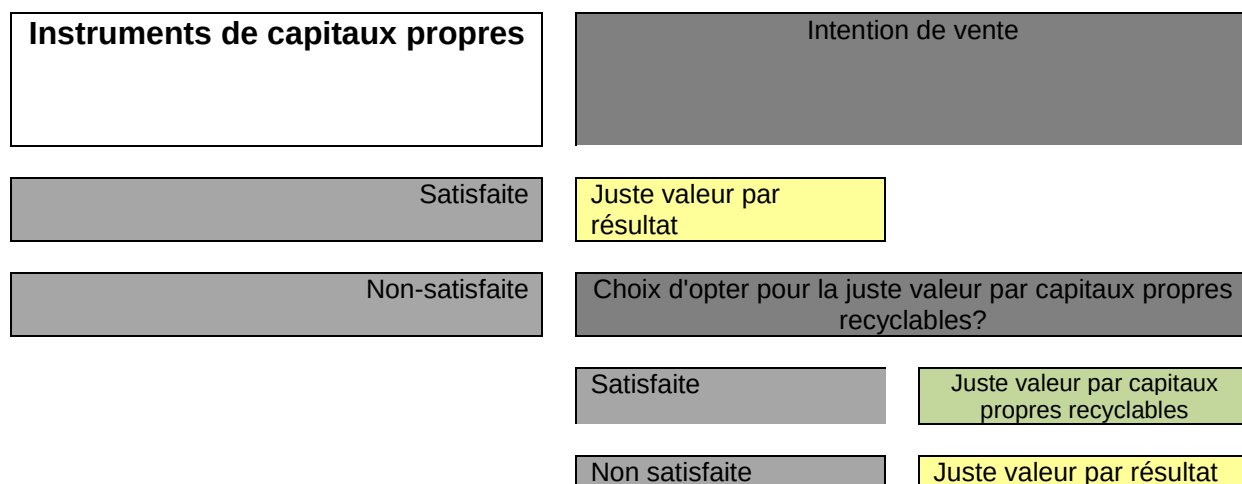
Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.



- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)**

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB sont classées en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option. Ces passifs font partie de portefeuilles d'actifs et de passifs gérés à la juste valeur et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 13, leur valorisation à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole CIB comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole CIB.

Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grande clientèle : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole CIB retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole CIB considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole CIB utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Bucket 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque, les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'aurait pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Direction des Risques de Crédit Agricole CIB fixe ce délai, en fonction de la connaissance de l'activité. Avant tout passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe Crédit Agricole CIB n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole CIB.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3'.

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3'.

Crédit Agricole CIB considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole CIB valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole CIB, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole CIB du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si le prix coté en date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

1.2.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 " Périmètre de consolidation au 30 juin 2018 ".

2.1 Mise en application de la nouvelle norme IFRS 9

Conformément aux normes et amendements IFRS adoptés par l'Union européenne les 22 novembre 2016, 3 novembre 2017 et 22 mars 2018, le Groupe Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre au 1er janvier 2018 les dispositions suivantes :

- Application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers,
- Application de manière anticipée de l'amendement relatif aux options de remboursement anticipé avec pénalité négative.

Les modalités normatives de mise en œuvre de ces textes dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.

L'impact de la première application de la nouvelle norme comptable IFRS 9, comptabilisé au 1er janvier 2018 est de - 119 millions d'euros sur les Capitaux propres exclusivement sur la Part Groupe.

Les effets détaillés de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 sont présentés à la suite des Etats financiers consolidés.

Les variations du coût du risque sous IFRS9 ne sont pas significatives sur ce semestre.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

ACQUISITION DE BANCA LEONARDO

Le 3 mai 2018, Indosuez Wealth Management a finalisé l'acquisition de 94,1% du capital de Banca Leonardo, acteur indépendant de premier plan sur les métiers de la gestion de patrimoine en Italie.

Ce rachat s'inscrit dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Crédit Agricole « Ambition Stratégique 2020 » qui prévoit des acquisitions ciblées pour les activités de gestion de fortune du Groupe. Il constitue une étape majeure pour Indosuez Wealth Management en lui permettant de renforcer son ancrage en Europe grâce à l'intégration d'une entité positionnée sur le second marché domestique du groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, le bilan d'intégration de Banca Leonardo, établi au 3 mai 2018, reprend la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 1 298 millions d'euros. Sur cette base, un écart d'acquisition de 19 millions d'euros a été enregistré à l'actif du Bilan.

Les travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises pourront être finalisés dans les douze mois de l'acquisition.

2.3 Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution et Fonds de Résolution Unique

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a été institué en 2013 par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, il reprend essentiellement les missions du Fonds de Garantie des Dépôts (FGD) :

- Gestion et mise en œuvre des mécanismes de garantie des dépôts, des cautions et des titres en France. A cet effet, il procède à la levée des contributions ex ante auprès des établissements français,
- Sur les aspects résolution : il agit comme intermédiaire entre les établissements français et le Fonds de Résolution Unique.

Le Fonds de Résolution Unique (FRU) a été créé en 2014. Il s'agit d'un fonds supranational constitué des états de la zone euro, permettant notamment la mutualisation des dispositifs de financements en cas de résolution bancaire.

Le FRU est alimenté, par les fonds de résolution nationaux, de manière progressive à partir de 2016 sur une période de 8 ans afin d'atteindre un niveau cible en 2023 d'au moins 1 % du montant des dépôts couverts de tous les établissements de crédit agréés dans l'ensemble des États membres participants.

Après avoir constaté une forte hausse des dépôts dans les États membres participants, le FRU a considéré qu'il était nécessaire de revoir le calcul des cotisations en prenant en compte une projection de ce que pourraient être les niveaux de dépôts à horizon 2023 : cette nouvelle méthodologie a eu pour conséquence une hausse des cotisations en 2018. Les charges comptabilisées au 1^{er} semestre 2018 s'élèvent à -157 M€ pour le groupe Crédit Agricole CIB.

NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différents étapes de dépréciations (« Actifs sains » - Bucket 1 et Bucket 2 et « Actifs dépréciés » – Bucket 3) sont explicités dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit ».

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	23 206	(2)					23 206	(2)	23 204
Au 30 juin 2018	28 556	(3)					28 556	(3)	28 553
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	26 203	(24)	41		407	(383)	26 651	(407)	26 244
Au 30 juin 2018	23 838	(34)	1		408	(386)	24 247	(420)	23 827
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	106 591	(108)	11 996	(494)	3 558	(1 940)	122 145	(2 542)	119 603
Au 30 juin 2018	118 536	(139)	11 817	(430)	3 312	(1 846)	133 665	(2 415)	131 250
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
<i>En millions d'euros</i>								
Au 1er janvier 2018	16 992	(5)				(3)	16 992	(8)
Au 30 juin 2018	12 062	(3)				(3)	12 062	(6)
Encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

¹ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	109 536	(48)	4 753	(207)	441	(116)	114 730	(371)	114 359
Au 30 juin 2018	124 959	(77)	4 285	(182)	159	(53)	129 403	(312)	129 091

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	49 412	(10)	3 112	(41)	523	(106)	53 047	(157)	52 890
Au 30 juin 2018	41 930	(11)	3 823	(35)	446	(115)	46 199	(161)	46 038

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 728
Opérations avec les établissements de crédit	528
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	2 079
Opérations de location-financement	2
Titres de dettes	119
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	91
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	91
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	231
Autres intérêts et produits assimilés	1
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	3 051
Sur les passifs financiers au coût amorti	(1 649)
Opérations avec les établissements de crédit	(648)
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	(667)
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	(251)
Dettes subordonnées	(83)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(193)
Autres intérêts et charges assimilées	(36)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(1 878)

¹ dont 19 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2018.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	30.06.2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 053	550
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	3 673	2 015
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	381	182
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	450	266
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	13	8
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	5 570	3 021
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 131)	(552)
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	(942)	(611)
Sur dettes représentées par un titre	(440)	(202)
Sur dettes subordonnées	(159)	(81)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(257)	(175)
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	(34)	(23)
Charges d'intérêts	(2 963)	(1 644)

(1) Dont 32 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 98 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018			31.12.2017			30.06.2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	22	(9)	13	20	(19)	1	5	(11)	(6)
Sur opérations avec la clientèle	329	(74)	255	600	(113)	487	328	(59)	269
Sur opérations sur titres	17	(37)	(20)	39	(66)	(27)	22	(34)	(12)
Sur opérations de change	4	(24)	(20)	9	(37)	(28)	10	(20)	(10)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	128	(76)	52	291	(115)	176	166	(72)	94
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	188	(52)	136	321	(115)	206	158	(56)	102
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	141	(39)	102	277	(19)	258	127	(9)	118
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	829	(311)	518	1 557	(484)	1 073	816	(261)	555

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Dividendes reçus	287
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(129)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	64
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	(20)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	872
Résultat de la comptabilité de couverture	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 074

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	30.06.2017
Dividendes reçus	325	261
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 313	713
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	(890)	(537)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	315	90
Résultat de la comptabilité de couverture	1	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 064	527

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire une charge de 222 millions d'euros au 31 décembre 2017 (incluant les soultes payées en 2017) contre une charge de 161 millions d'euros au 30 juin 2017.

Compte tenu de la norme IFRS 9, le spread émetteur de Crédit Agricole CIB est classé à compter du 01 janvier 2018 en Capitaux propres dans les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	469	(469)	
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	114	(355)	(241)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	355	(114)	241
Couverture de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	21	(21)	
Variations de juste valeur des éléments couverts	19	(2)	17
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2	(19)	(17)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	490	(490)	

En millions d'euros	31.12.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	647	(646)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	440	(207)	233
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	207	(439)	(232)
Couverture de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	31	(31)	
Variations de juste valeur des éléments couverts	29	(2)	27
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2	(29)	(27)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	678	(677)	1

En millions d'euros	30.06.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	736	(736)	
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	588	(148)	440
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	148	(588)	(440)
Couverture de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	17	(17)	
Variations de juste valeur des éléments couverts	14	(3)	11
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3	(14)	(11)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	753	(753)	

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	2
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	48
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	50

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017

En millions d'euros	31.12.2017	30.06.2017
Dividendes reçus	144	126
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponible à la vente ⁽¹⁾	126	37
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(2)	(3)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(13)	(1)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente	255	159

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.9 "Coût du risque".

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2018
Titres de dettes	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	(3)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(3)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance	2	(1)	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	(2)	1	
Produits nets des immeubles de placement			
Autres produits (charges) nets	18		(45)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	18		(45)

4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Charges de personnel	(1 038)	(1 939)	(968)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(186)	(244)	(198)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(469)	(911)	(438)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(1 693)	(3 094)	(1 604)

¹ Dont 157 millions d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Dotations aux amortissements	(41)	(91)	(47)
Immobilisations corporelles	(21)	(46)	(24)
Immobilisations incorporelles	(20)	(45)	(23)
Dotations (reprises) aux dépréciations			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(41)	(91)	(47)

4.9 Coût du risque

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	33
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(70)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(42)
Engagements par signature	(29)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	103
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	69
Engagements par signature	34
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	(77)
Bucket 3 : Actifs dépréciés	(77)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(103)
Engagements par signature	26
Autres actifs	(9)
Risques et charges	14
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(39)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(25)
Récupérations sur prêts et créances	41
comptabilisés au coût amorti	41
comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	(3)
Autres pertes	(3)
Autres produits	11
COÛT DU RISQUE	(18)

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	30.06.2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(902)	(386)
Prêts et créances	(548)	(305)
Autres actifs	(14)	(7)
Engagements par signature	(200)	(32)
Risques et charges	(140)	(42)
Reprises de provisions et de dépréciations	581	146
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	33	20
Prêts et créances	453	98
Autres actifs	14	17
Engagements par signature	13	8
Risques et charges	68	3
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(321)	(240)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(1)	5
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(52)	(32)
Récupérations sur prêts et créances amortis	54	47
Autres pertes	(10)	(5)
Autres produits		
Coût du risque de crédit	(330)	(225)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		7	
Plus-values de cession		7	
Moins-values de cession			
Titres de capitaux propres consolidés		11	1
Plus-values de cession		17	1
Moins-values de cession		(6)	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS		18	1

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période. :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	84
Ecart de réévaluation de la période	
Transfert en résultat	
Autres variations	84
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(7)
Ecart de réévaluation de la période	(4)
Transfert en résultat	(2)
Autres variations	(1)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(121)
Ecart de réévaluation de la période	(122)
Transfert en résultat	
Autres variations	1
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	
Ecart de réévaluation de la période	
Transfert en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	48
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	29
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	173
Ecart de réévaluation de la période	159
Transfert en réserves	14
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	321
Ecart de réévaluation de la période	246
Transfert en réserves	53
Autres variations	22
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(130)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	393
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES	396
Dont part du Groupe	394
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2

En millions d'euros

31/12/2017

30/06/2017

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables

Gains et pertes sur écarts de conversion	(548)	(298)
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations	(548)	(298)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(298)	(129)
Ecart de réévaluation de la période	(166)	(99)
Transferts en résultat	(115)	(27)
Autres variations	(17)	(3)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(224)	(154)
Ecart de réévaluation de la période	(223)	(154)
Transferts en résultat		
Autres variations	(1)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(357)	(164)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	124	88
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 303)	(657)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	67	(8)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(38)	(11)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	29	(19)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(1 274)	(676)
Dont part du Groupe	(1 268)	(673)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(6)	(3)

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	01.01.2018				Variation				30.06.2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	204		204	204	84		84	83	288		288	287
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	70	(19)	51	51	(7)	2	(4)	(4)	63	(17)	47	47
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	358	(120)	238	235	(121)	46	(76)	(76)	237	(74)	162	159
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	632	(139)	493	490	(44)	48	4	3	588	(91)	497	493
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence					(1)		(1)	(1)	(1)		(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	632	(139)	493	490	(45)	48	3	2	587	(91)	496	492
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(385)	81	(304)	(305)	29	(8)	21	21	(356)	73	(283)	(284)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(505)	174	(331)	(331)	173	(67)	106	106	(332)	107	(225)	(225)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(207)	55	(152)	(152)	321	(55)	266	265	114		114	113
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 097)	310	(787)	(788)	523	(130)	393	392	(574)	180	(394)	(396)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 097)	310	(787)	(788)	523	(130)	393	392	(574)	180	(394)	(396)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(465)	171	(294)	(298)	478	(82)	396	394	13	89	102	96

	31.12.2016				Variation				31.12.2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part du Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(452)	119	(333)	(334)	67	(38)	29	29	(385)	81	(304)	(305)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(452)	119	(333)	(334)	67	(38)	29	29	(385)	81	(304)	(305)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(452)	119	(333)	(334)	67	(38)	29	29	(385)	81	(304)	(305)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	752		752	752	(548)		(548)	(548)	204		204	204
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	348	(85)	263	260	(298)	50	(248)	(245)	50	(35)	15	15
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	582	(194)	388	382	(224)	74	(150)	(147)	358	(120)	238	235
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 682	(279)	1 403	1 394	(1 070)	124	(946)	(940)	612	(155)	457	454
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	357		357	357	(357)		(357)	(357)				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 039	(279)	1 760	1 751	(1 427)	124	(1 303)	(1 297)	612	(155)	457	454
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 587	(160)	1 427	1 417	(1 360)	86	(1 274)	(1 268)	227	(74)	153	149

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de trois pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
 - La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;
- Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole SA. Les activités en cours d'arrêt sont désormais incluses dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement et de la Banque de financement ;
- La Gestion de Fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil et plus récemment en Asie avec l'acquisition en 2017 des activités de Gestion de Fortune du CIC à Singapour et à Hong Kong.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30.06.2018				
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers
<i>En millions d'euros</i>					CACIB
Produit net bancaire	1 276	1 140	2 416	417	2 833
Charges d'exploitation	(528)	(859)	(1 387)	(347)	(1 734)
Résultat brut d'exploitation	748	281	1 029	70	1 099
Coût du risque	(4)	(15)	(19)	1	(18)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1		1		1
Gains ou pertes nets sur autres actifs					
Variations de valeur des écarts d'acquisition					
Résultat avant impôt	745	266	1 011	71	1 082
Impôts sur les bénéfices	(206)	(77)	(283)	(21)	(304)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées					
Résultat net	539	189	728	50	778
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	540	189	729	45	774

Compte tenu de la norme IFRS 9, le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé à compter du 1er janvier 2018 en Capitaux propres dans les "Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables".

	31.12.2017					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<i>En millions d'euros</i>						
Produit net bancaire	2 252	2 202	4 454	765	(220)	4 999
Charges d'exploitation	(945)	(1 615)	(2 560)	(625)		(3 185)
Résultat brut d'exploitation	1 307	587	1 894	140	(220)	1 814
Coût du risque	(260)	(59)	(319)	(11)		(330)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	277		277			277
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12		12	6		18
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	1 336	528	1 864	135	(220)	1 779
Impôts sur les bénéfices	(506)	(154)	(660)	(15)	61	(614)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	830	374	1 204	120	(159)	1 165
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	(2)	11		9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	831	375	1 206	109	(159)	1 156

	30.06.2017					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
<i>En millions d'euros</i>						
Produit net bancaire	1 168	1 180	2 348	386	(161)	2 573
Charges d'exploitation	(496)	(854)	(1 350)	(301)		(1 651)
Résultat brut d'exploitation	672	326	998	85	(161)	922
Coût du risque	(214)	(13)	(227)	2		(225)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	129		129			129
Gains ou pertes nets sur autres actifs				1		1
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	587	313	900	88	(161)	827
Impôts sur les bénéfices	(121)	(97)	(218)	(19)	48	(189)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	466	216	682	69	(113)	638
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	7		6
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	467	216	683	62	(113)	632

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 596
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	455
Instruments de capitaux propres	112
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	343
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
VALEUR AU BILAN	250 051
Dont Titres prêtés	2 202

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	236 858
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	143
Valeur au bilan	237 001
Dont titres prêtés	884

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Instruments de capitaux propres	3 947
Actions et autres titres à revenu variable	3 947
Titres de dettes	23 566
Effets publics et valeurs assimilées	17 531
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 017
OPCVM	18
Prêts et créances	108 488
Créances sur les établissements de crédit	178
Créances sur la clientèle	952
Titres reçus en pension livrée	107 358
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	113 595
VALEUR AU BILAN	249 596

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017
Instruments de capitaux propres	3 485
Actions et autres titres à revenu variable	3 485
Titres de dettes	17 271
Effets publics et valeurs assimilées	12 653
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 618
Prêts et avances	95 155
Créances sur la clientèle	1 600
Créances sur les établissements de crédit	
Titres reçus en pension livrée	93 555
Instruments dérivés	120 947
Valeur au bilan	236 858

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Actions et autres titres à revenu variable	46
Titres de participation non consolidés	66
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	112

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Titres de dettes	172
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	163
OPCVM	9
Prêts et créances	171
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	171
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	343

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Prêts et créances	
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres de dettes	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017
Instruments de capitaux propres	
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	141
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	141
Prêts et avances	2
Créances sur la clientèle	
Créances sur les établissements de crédit	2
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Valeur au bilan	143

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	217 945	212 681
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 964	24 490
VALEUR AU BILAN	242 909	237 171

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Titres vendus à découvert	25 097	22 598
Titres donnés en pension livrée	79 785	67 355
Dettes représentées par un titre		2
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	113 063	122 726
VALEUR AU BILAN	217 945	212 681

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

30.06.2018					
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
<i>En millions d'euros</i>					
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes	24 964	(12)	332	(159)	(15)
Autres passifs financiers					
TOTAL	24 964	(12)	332	(159)	(15)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

31.12.2017		
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>En millions d'euros</i>		
Titres de dette	24 490	505
Total	24 490	505

En application de la norme IFRS9, CACIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de CACIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en capitaux propres)

L'approche privilégiée par CACIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

En cas de remboursement anticipé, la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre est maintenue en réserves consolidées

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	12 062	71	(7)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 733	229	(115)
TOTAL	13 795	300	(122)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En millions d'euros	30.06.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 778	19	(2)
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 284	52	(5)
Total des titres de dettes	12 062	71	(7)
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances			
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	12 062	71	(7)
Impôts		(17)	
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		54	(7)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En millions d'euros	30.06.2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	44	14	(14)	(1)
Titres de participation non consolidés	1 689	215	(101)	247
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 733	229	(115)	246
Impôts		(10)	9	(45)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		219	(106)	201

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30.06.2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>En millions d'euros</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	20		
Titres de participation non consolidés	18		(53)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	38		(53)
Impôts			11
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹			(42)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	8 143	34	(4)
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 610	81	(23)
Actions et autres titres à revenu variable	98	26	
Titres de participation non consolidés	1 453	78	(142)
Créances disponibles à la vente			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	27 304	219	(169)
Impôts		(41)	6
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		178	(163)

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 829
Prêts et créances sur la clientèle	131 251
Titres de dettes	28 553
VALEUR AU BILAN	183 633

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Établissements de crédit	
Comptes et prêts	23 042
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹	4 986
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹	368
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	1 191
Prêts subordonnés	
Autres prêts et créances	16
Valeur brute	24 249
Dépréciations	(420)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	23 829
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	
Comptes et avances à terme	
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	
VALEUR AU BILAN	23 829

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017
Établissements de crédit	
Titres de dettes	
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	26 652
Comptes et prêts	25 926
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 844
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	2 605
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	725
Prêts subordonnés	1
Autres prêts et créances	
Valeur brute	26 652
Dépréciations	(383)
Valeur au bilan	26 269

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	17 585
Autres concours à la clientèle	110 597
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	1 145
Prêts subordonnés	100
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	142
Comptes ordinaires débiteurs	4 096
Valeur brute	133 665
Dépréciations	(2 414)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	131 251
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	
VALEUR AU BILAN	131 251

En millions d'euros	31.12.2017
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	
Titres non cotés sur un marché actif	14 723
Prêts et avances	
Créances commerciales	16 865
Autres concours à la clientèle	100 645
Titres reçus en pension livrée	937
Prêts subordonnés	100
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	115
Comptes ordinaires débiteurs	4 730
Valeur brute	138 115
Dépréciations	(3 076)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	135 039
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	
Valeur au bilan	135 039

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2017 (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2017				
En millions d'euros	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	4 711	86	(18)	(28)	4 665
Banques centrales	469				469
Établissements de crédit	26 182	407	(383)		25 799
Grandes entreprises	123 590	3 643	(2 096)	(923)	120 571
Clientèle de détail	9 815	203	(11)		9 804
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	164 767	4 339	(2 508)	(951)	161 308

(1) Dont encours restructurés pour 4 824 millions d'euros en 2017

Titres de dettes

En millions d'euros	30.06.2018
Effets publics et valeurs assimilées	7 900
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 656
Total	28 556
Dépréciations	(3)
VALEUR AU BILAN	28 553

Le poste "Obligations et autres titres à revenu fixe" comprend les émissions de type *Covered Bonds*.

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30.06.2018	Expositions nettes de dépréciations						
En millions d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				1	1		1
Arabie Saoudite	5			859	864		864
Autriche				15	15		15
Belgique	679		141	161	981		981
Brésil	42			224	266		266
Chine	34			90	124		124
Espagne			466	72	538		538
Etats-Unis				572	572		572
Finlande			28	43	71		71
France			1 778	2 034	3 812	(80)	3 732
Hong Kong	41			985	1 026		1 026
Italie				17	17		17
Japon				4 418	4 418		4 418
Luxembourg	4				4		4
Pays-Bas			104		104		104
Portugal							
Russie	1				1		1
Slovaquie	5		20		25		25
Suède	1			55	56		56
Venezuela				67	67		67
TOTAL	812		2 537	9 613	12 962	(80)	12 882

31.12.2017							
Expositions nettes de dépréciations							
En millions d'euros	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne		8			8		8
Arabie Saoudite			542	2	542		542
Belgique		432			432		432
Brésil		7	38	87	45		45
Chine		65		3	65		65
Espagne		823			823		823
Etats-Unis				617			
France		2 378	1 435		3 813	(93)	3 720
Hong Kong		1 044		39	1 044		1 044
Italie			46	64	46		46
Japon		2 635	255		2 890		2 890
Portugal				8			
Russie		8		5	8		8
Venezuela			4		4		4
Total		7 400	2 320	825	9 720	(93)	9 627

6.5 Passifs financiers au coût amorti

En millions d'euros

	30.06.2018
Dettes envers les établissements de crédit	54 251
Dettes envers la clientèle	110 022
Dettes représentées par un titre	51 527
VALEUR AU BILAN	215 800

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros

	30.06.2018	31.12.2017
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	51 080	42 780
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	4 714	3 142
dont comptes et emprunts au jour le jour ¹	1 854	1 215
Titres donnés en pension livrée	3 171	1 222
Total	54 251	44 002
VALEUR AU BILAN	54 251	44 002

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Comptes ordinaires créditeurs	40 879	40 114
Comptes d'épargne à régime spécial	160	150
Autres dettes envers la clientèle	67 047	65 335
Titres donnés en pension livrée	1 936	1 361
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
VALEUR AU BILAN	110 022	106 960

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	49 786	46 738
Emprunts obligataires ¹	1 741	1 239
Autres dettes représentées par un titre		
VALEUR AU BILAN	51 527	47 977

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

6.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 130	1 130	8	21	(1)	9		1 167
Amortissements et dépréciations ¹	(791)	(791)	(7)	(21)		(6)	(1)	(826)
VALEUR AU BILAN	339	339	1		(1)	3	(1)	341
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	775	775	1	47		2		825
Amortissements et dépréciations	(542)	(542)		(20)		(1)		(563)
VALEUR AU BILAN	233	233	1	27		1		262

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En millions d'euros	01.01.2017	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	1 154		48	(10)	(60)	(2)	1 130
Amortissements et dépréciations ¹	(789)		(46)	8	38	(2)	(791)
VALEUR AU BILAN	365		2	(2)	(22)	(4)	339
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	659		125	2	(11)		775
Amortissements et dépréciations	(502)		(45)		5		(542)
VALEUR AU BILAN	157		80	2	(6)		233

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.7 Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2017 BRUT	31.12.2017 NET	01.01.2018 BRUT	01.01.2018 NET	Augmentations (acquisitions) ¹	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2018 BRUT	30.06.2018 NET
Banque de financement et d'investissement	654	484	654	484						654	484
Gestion de fortune	503	503	503	503	19			3		525	525
Autres activités											
TOTAL	1 157	987	1 157	987	19			3		1 179	1 009

¹ L'augmentation de 19 millions d'euros est liée à l'acquisition de Banca Leonardo (cf. NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période).

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2018, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.

6.8 Provisions

En millions d'euros	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2018
Risques sur les produits épargne-logement									
Risques d'exécution des engagements par signature	221	527		269		(323)	4		477
Risques opérationnels	1	1							1
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	554	554		19	(22)	(4)	3	(8)	542
Litiges divers	607	607	2	50	(17)	(28)	3		617
Participations	2	2							2
Restructurations	1	1							1
Autres risques	48	48	2	8	(2)	(6)			50
TOTAL	1 434	1 740	4	346	(41)	(361)	10	(8)	1 690

	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
<i>En millions d'euros</i>								
Risques sur les produits épargne-logement								
Risques d'exécution des engagements par signature	46		200	(3)	(13)	(9)		221
Risques opérationnels			1					1
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	669		38	(66)	(20)	(24)	(43)	554
Litiges divers	576		288	(97)	(157)	(3)		607
Participations	1		1					2
Restructurations	2			(1)				1
Autres risques	77		13	(34)	(7)	(1)		48
TOTAL	1 371		541	(201)	(197)	(37)	(43)	1 434

6.9 Dettes subordonnées

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	2 957	2 670
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	1 896	2 478
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
VALEUR AU BILAN	4 853	5 148

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

<i>Actionnaires de Crédit Agricole CIB</i>	Nombre de titres au 30.06.2018	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 778	97,33%	97,33%
SACAM développement ¹	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances ²	1 277 888	0,44%	0,44%
Personnes physiques	14	ns	ns
TOTAL	290 801 346	100,00%	100,00%

¹ Détenue par le Groupe Crédit Agricole.

² Détenue par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2018, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7.851.636.342 d'euros composé de 290.801.346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

Résultat par action

		30.06.2018	31.12.2017	30.06.2017
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	774	1 156	632
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(84)	(170)	(85)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	690	986	547
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		290 801 346	290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		290 801 346	290 801 346	290 801 346
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	2,37	3,39	1,88
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	2,37	3,39	1,88
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)			
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(en euros)	2,37	3,39	1,88
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	2,37	3,39	1,88
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)			

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -84 millions d'euros au titre du second trimestre 2018.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2014	1 000
2015	899
2016	983
2017	1 236

L'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2018 a décidé la mise en distribution d'un dividende de 1 235 905 720,50 euros au titre de l'exercice 2017.

Instruments financiers à durée indéterminée

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2017 <i>En millions de devises d'émission</i>	Rachats partiels et remboursements <i>En millions de devises d'émission</i>	Montant en devises au 30 juin 2018 <i>En millions de devises d'émission</i>	Montant en euros au cours d'origine <i>En millions d'euros</i>
16/11/2015	EUR	1 800		1 800	1 800
09/06/2016	USD	720		720	617
27/06/2018	EUR	500		500	500
TOTAL		3 020		3 020	2 917

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(84)	(170)
Evolutions des nominaux		
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Evolutions des nominaux		
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Engagements donnés	175 858	168 034
Engagements de financement	129 403	114 729
Engagements en faveur des établissements de crédit	24 393	21 645
Engagements en faveur de la clientèle	105 010	93 084
Ouverture de crédits confirmés	81 680	86 309
Ouverture de crédits documentaires	3 532	4 496
Autres ouvertures de crédits confirmés	78 148	81 813
Autres engagements en faveur de la clientèle	23 330	6 775
Engagements de garantie	46 455	53 305
Engagements d'ordre des établissements de crédit	6 468	6 429
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 513	3 377
Autres garanties	2 955	3 052
Engagements d'ordre de la clientèle	39 987	46 876
Cautions immobilières	2 038	2 388
Autres garanties d'ordre de la clientèle	37 949	44 488
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	158 840	126 468
Engagements de financement	29 457	13 638
Engagements reçus des établissements de crédit	19 489	10 078
Engagements reçus de la clientèle	9 968	3 560
Engagements de garantie	129 383	112 830
Engagements reçus des établissements de crédit	5 911	6 299
Engagements reçus de la clientèle	123 472	106 531
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	21 689	19 227
Autres garanties reçues	101 783	87 304
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	38 081	34 628
Titres prêtés	2 202	884
Dépôts de garantie sur opérations de marché	18 798	18 565
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	84 892	69 938
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	143 973	124 015
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	7	7
Titres et valeurs reçus en pension	109 772	95 213
Titres vendus à découvert	25 090	22 594
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	134 869	117 814

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2018, Crédit Agricole CIB a apporté 3 172 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement, contre 3 117 millions d'euros en 2017.

Au 30 juin 2018, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

GARANTIES DÉTENUES

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 135 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 118 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2018 ni au 31 décembre 2017.

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

Reclassements d'actifs financiers au cours des exercices antérieurs

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers la catégorie "Prêts et créances".

Pour les actifs reclassés au 31 décembre 2017, le tableau ci-dessous reprend leur valeur au bilan ainsi que leur valeur de marché estimée :

	Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31.12.2017	Valeur de marché estimée 31.12.2017
<i>En millions d'euros</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	78	72
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	132	132
Total Actifs reclassés	210	204

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat au 31 décembre 2017, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés antérieurement	
	Impact cumulé au 31.12.2017	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>En millions d'euros</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	(36)	(122)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	21	21
Total Actifs reclassés	(15)	(101)

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan au 30.06.2018	Juste valeur au 30.06.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	155 080	155 390		30 420	124 970
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 829	23 873		23 873	
Comptes ordinaires et prêts JJ	5 354	5 357		5 357	
Comptes et prêts à terme	17 302	17 330		17 330	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	1 191	1 204		1 204	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances	(18)	(18)		(18)	
Prêts et créances sur la clientèle	131 251	131 517		6 547	124 970
Créances commerciales	17 547	17 565		969	16 596
Autres concours à la clientèle	108 325	108 564		438	108 126
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	1 145	1 145		1 145	
Prêts subordonnés	99	99			99
Avances en comptes courants d'associés	142	142			142
Comptes ordinaires débiteurs	3 993	4 002		3 995	7
Titres de dettes	28 553	28 639	15 086	8 130	5 423
Effets publics et valeurs assimilées	7 899	7 955	7 431	524	
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 654	20 684	7 655	7 606	5 423
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	183 633	184 029	15 086	38 550	130 393

	Valeur au bilan au 31.12.2017	Juste valeur au 31.12.2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	161 308	161 193		34 534	126 659
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 269	26 269		26 269	
Comptes ordinaires et prêts JJ	5 449	5 449		5 449	
Comptes et prêts à terme	20 094	20 094		20 094	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	725	725		725	
Prêts subordonnés	1	1		1	
Autres prêts et créances					
Prêts et Créances sur la clientèle	135 039	134 924		8 265	126 659
Créances commerciales	16 831	16 831		2 227	14 604
Autres concours à la clientèle	97 864	97 749		461	97 288
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	937	937		937	
Prêts subordonnés	100	100			100
Titres non cotés sur marché actif	14 552	14 552			14 552
Avances en comptes courants d'associés	115	115			115
Comptes ordinaires débiteurs	4 640	4 640		4 640	
Titres de dettes					
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	161 308	161 193		34 534	126 659

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan au 30.06.2018	Juste valeur au 30.06.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	54 251	54 251		54 251	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	6 567	6 567		6 567	
Comptes et emprunts à terme	44 512	44 512		44 512	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	3 172	3 172		3 172	
Dettes envers la clientèle	110 022	110 022		38 155	71 867
Comptes ordinaires créditeurs	40 879	40 879		36 033	4 846
Comptes d'épargne à régime spécial	160	160			160
Autres dettes envers la clientèle	67 047	67 047		186	66 861
Titres donnés en pension livrée	1 936	1 936		1 936	
Dettes représentées par un titre	51 527	51 536		51 536	
Dettes subordonnées	4 853	4 853		4 853	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	220 653	220 662		148 795	71 867

	Valeur au bilan au 31.12.2017	Juste valeur au 31.12.2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	44 002	44 002		44 002	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 356	4 356		4 356	
Valeurs données en pension	38 424	38 424		38 424	
Titres donnés en pension livrée	1 222	1 222		1 222	
Dettes envers la clientèle	106 960	106 960		44 690	62 270
Comptes ordinaires créditeurs	40 114	40 114		35 189	4 925
Comptes d'épargne à régime spécial	150	150			150
Autres dettes envers la clientèle	65 335	65 335		8 140	57 195
Titres donnés en pension livrée	1 361	1 361		1 361	
Dettes représentées par un titre	47 977	47 976		47 976	
Dettes subordonnées	5 148	5 148		5 148	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	204 087	204 086		141 816	62 270

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

En millions d'euros	30.06.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données	Valorisation fondée sur des données non observables
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 596	30 772	215 886	2 938
Créances sur les établissements de crédit	178		178	
Créances sur la clientèle	952			952
Titres reçus en pension livrée	107 358		107 358	
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	27 513	26 822	620	71
Effets publics et valeurs assimilées	17 531	17 188	343	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 017	5 674	272	71
OPCVM	18	18		
Actions et autres titres à revenu variable	3 947	3 942	5	
Instruments dérivés	113 595	3 950	107 730	1 915
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	455	36	38	381
Instruments de capitaux propres à la juste valeur	112	4	35	73
Actions et autres titres à revenu variable	46	1	35	10
Titres de participation non consolidés	66	3		63
Instruments de dettes ne remplissant pas les	343	32	3	308
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	171			171
Titres de dettes	172	32	3	137
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	163	26		137
OPCVM	9	6	3	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	13 795	13 488	59	248
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 733	1 485		248
Actions et autres titres à revenu variable	44	12		32
Titres de participation non consolidés	1 689	1 473		216
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	12 062	12 003	59	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	12 062	12 003	59	
Effets publics et valeurs assimilées	2 778	2 778		
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 284	9 225	59	
Instruments dérivés de couverture	1 178		1 178	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	265 023	44 297	217 160	3 566
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	2			2
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	10			10
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	77		77	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES	89		77	12

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent les swaps de taux et les dérivés de crédits.

	31.12.2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	236 858	23 115	210 732	3 011
Créances sur la clientèle	1 600			1 600
Titres reçus en pension livrée	93 555		93 555	
Titres détenus à des fins de transaction	20 756	19 747	877	132
Effets publics et valeurs assimilées	12 653	12 028	625	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 618	4 235	251	132
Actions et autres titres à revenu variable	3 485	3 484	1	
Instruments dérivés	120 947	3 368	116 300	1 279
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	143			143
Créances sur les établissements de crédit				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe	141			141
Actions et autres titres à revenu variable				
Prêts et avances	2			2
Créances sur la clientèle	2			2
Actifs financiers disponibles à la vente	27 304	26 471	532	301
Effets publics et valeurs assimilées	8 143	8 059	84	
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 610	17 159	432	19
Actions et autres titres à revenu variable	1 551	1 253	16	282
Instruments dérivés de couverture	1 101		1 101	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	265 408	49 586	212 365	3 457
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	119		119	
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	115	21		94
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	94	3	91	
Total des transferts vers chacun des niveaux	328	24	210	94

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent des actions.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les obligations.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	217 945	28 541	187 344	2 060
Titres vendus à découvert	25 097	25 033	64	
Titres donnés en pension livrée	79 785		79 785	
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	113 063	3 508	107 495	2 060
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 964		16 710	8 254
Instruments dérivés de couverture	1 263		1 263	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	244 172	28 541	205 317	10 314
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	154			154
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	178		178	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	332		178	154

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212 681	25 045	185 904	1 732
Titres vendus à découvert	22 598	22 372	226	
Titres donnés en pension livrée	67 355		67 355	
Dettes représentées par un titre	2	2		
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	122 726	2 671	118 323	1 732
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 490		18 942	5 548
Instruments dérivés de couverture	1 005		1 005	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	238 176	25 045	205 851	7 280
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	3			3
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	127			127
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	2 171		2 171	
Total des transferts vers chacun des niveaux	2 301		2 171	130

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment) et aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut de nos contreparties (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de nos contreparties) et les pertes encourues en cas de défaut (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent). La méthodologie d'estimation du CVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché de notre risque de défaut propre (pertes potentielles que CASA fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions couvertes par un CSA (Credit Support Annex) parfait/Golden et sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par la probabilité de défaut (de CASA) et la perte encourue en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la Margin Period of Risk (la MPR se calcule comme la somme : « périodicité du contrat de collatéral » + « estimation du temps nécessaire à la liquidation du portefeuille »). La méthodologie d'estimation du DVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS CASA pour la détermination de la probabilité de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions non couvertes par un CSA (Credit Support Annex) ou couvertes par un CSA non parfait/Golden et sur la base des profils d'exposition futurs (positifs et négatifs) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit

pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Les produits dérivés complexes ; qui relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historique sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés « Vol Bonds »)
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de Credit Default Swaps (CDS)) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, le Groupe a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par JP Morgan Capital en 2012 ;
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
		Titres détenus à des fins de transaction				Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
		Créances sur la clientèle				Instruments dérivés			Créances sur la clientèle	Titres de dettes				Créances sur la clientèle		
			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres détenus à des fins de transaction		Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés		Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
En millions d'euros																
SOLDE D'OUVERTURE (01.01.2018)	3 542	1 571	132	132	1 279	4	58	85	154	154	57	181	(1)	22	21	
Gains /pertes de la période ¹	566	78			362	4	1	9	(15)	(15)	(10)	137				
Comptabilisés en résultat	392	31			362	4	1	9	(15)	(15)						
Comptabilisés en capitaux propres	174	47									(10)	137				
Achats de la période	658	215	2	2	433	2	2				4					
Ventes de la période	(1 366)	(1 281)							(3)	(3)	(19)	(63)				
Emissions de la période																
Dénouements de la période	(167)		(63)	(63)	(82)			(1)					1	(22)	(21)	
Reclassements de la période	398	369						68				(39)				
Variations liées au périmètre de la période																
Transferts	(65)				(77)		2	10								
Transferts vers niveau 3	12						2	10								
Transferts hors niveau 3	(77)				(77)											
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2018)	3 566	952	71	71	1 915	10	63	171	136	136	32	216				

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	430
Comptabilisés en résultat	377
Comptabilisés en capitaux propres	54

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
SOLDE D'OUVERTURE (01.01.2018)	7 280						1 732	5 548	
Gains /pertes de la période	1 591						176	1 415	
Comptabilisés en résultat	1 591						176	1 415	
Comptabilisés en capitaux propres									
Achats de la période	290						290		
Ventes de la période	(42)							(42)	
Emissions de la période	1 565							1 565	
Dénouements de la période									
Reclassements de la période	(346)						(83)	(263)	
Variations liées au périmètre de la période									
Transferts	(24)						(55)	31	
Transferts vers niveau 3	154							154	
Transferts hors niveau 3	(178)						(55)	(123)	
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2018)	10 314						2 060	8 254	

¹ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 593
Comptabilisés en résultat	1 593
Comptabilisés en capitaux propres	

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018	31.12.2017
Marge différée au 1er janvier	67	69
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	16	20
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(11)	(22)
Intéressement et participation		
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	72	67

NOTE 10 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018

10.1 Composition du périmètre

					Méthode de consolidation 30 juin 2018	% de contrôle		% d'intérêt			
Périmètre de consolidation	Groupe	Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation		Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Société mère et ses succursales											
Crédit Agricole CIB S.A.				France		Société mère	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)				Emirats Arabes	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)				Emirats Arabes	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)				Emirats Arabes	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)				Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)				Espagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)				Inde	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)				Japon	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)				Singapour	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)				Royaume-Uni	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)				Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (New-York)				Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)				Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)				Luxembourg	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)				Finlande	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)				Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)				Suede	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)				Italie	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)				Belgique	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)				Etats-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Canada)				Canada	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Établissements bancaires et financiers											
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.				Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa				Algérie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.				Australie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.				Chine		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch				Chine		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.				Inde		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB AO				Russie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe)				Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)				Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)				Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)				Italie	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.				Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong-Kong)				Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)				Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch				Suisse		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth				Monaco		Filiale	intégration globale	70,13	70,13	68,96	68,96
CA Indosuez Finanziaria S.A.				Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF				France		Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)				Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)				Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)				Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banca Leonardo S.p.A.			E3	Italie		Filiale	intégration globale	94,06		94,06	
Sociétés de bourse											
Crédit Agricole Securities (USA) Inc				Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Securities (Asia) Ltd				Hong Kong		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)				Corée du Sud		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)				Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés d'investissement											
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM				Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV				Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.				Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.				Royaume-Uni		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest				France		Filiale	intégration globale	98,33	98,33	98,33	98,33
Fletirec				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLTR				France		Filiale	intégration globale		100,00		100,00
Igasus LLC				Etats-Unis		Filiale	intégration globale		100,00		100,00
CFM Indosuez Conseil en Investissement				France		Filiale	intégration globale	70,13		68,96	
CFM Indosuez Gestion				Monaco		Filiale	intégration globale	70,13		67,58	
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea				Nouvelle-Calédonie	France	Succursale	intégration globale	70,13		68,96	
Assurances											
CAIRS Assurance S.A.				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers											
Calixis Finance				France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl				Italie		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP				France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.				Hong-kong		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.				Guernesey		Entité structurée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.				Guernesey		Entité structurée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2018	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2018	31.12.2017	30.06.2018	31.12.2017
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée	intégration globale	99,92	99,68	99,92	99,68
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,67	98,67
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabeq		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
TCB		France		Filiale	intégration globale	98,70	98,70	97,40	97,40
Molinier Finances		France		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	97,12	97,12
SNGI		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	98,58	98,58	96,02	96,02
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.		Etats-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC		Etats-Unis		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
LMA SA		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
FIC-FIDC		Brésil		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaistos EUR FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Héphaistos GBP FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Héphaistos USD FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Héphaistos Multidevises FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Pacific USD FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Shark FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Vulcan EUR FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Vulcan Multi-Devises FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Vulcan USD FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Pacific EUR FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Pacific IT FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Triple P FCT		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance S.r.l		Italie		Co-entreprise structurée	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume-Uni		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
ItalAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lafayette Asset Securitization LLC		Etats-Unis		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Fundo A De Investimento Multimercado		Brésil		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Tsubaki ON		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Tsubaki OFF		France		Entité structurée	intégration globale	100,00	100,00		
Azqore	E2	Suisse		Filiale	intégration globale	100,00		100,00	

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2018

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige porte sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. Le 7 août 2018, BSF a quantifié sa réclamation à 1 011 670 654,00 SAR, soit la contre-valeur en euros d'environ 232 millions, et s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. Crédit Agricole CIB conteste totalement les allégations et la réclamation de BSF.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers », exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Anik Chaumartin

Laurent Tavernier

Olivier Durand

Matthieu Préchoux



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION	150
2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ	151
Composition du conseil d'administration au 30 juin 2018	151
Composition de la direction générale au 30 juin 2018	151
Composition du comité des risques au 30 juin 2018	151
Composition du comité d'audit au 30 juin 2018	152
Composition du comité des nominations au 30 juin 2018.....	152
Composition du comité des rémunérations au 30 juin 2018	152
Composition du comité exécutif au 30 juin 2018	152
3. REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	153

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/court terme	A+/A-1 (RCR)	Aa3(cr)/P-1(cr)	A+(dcr)
Dette long terme senior	A	A1	A+
Perspective	Positive	Positive	Stable
Dernière décision de notation	25.10.2017	05.07.2018	14.12.2017
Décision de notation	Affirmation des notes long terme et court terme; perspective révisée de stable à positive	Perspective révisée de stable à positive ; affirmation des notes long terme et court terme	Affirmation des notes long terme et court terme et de la perspective stable
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2018

Président

M. Philippe Brassac

Administrateurs

M. Jean de Dieu BATINA**

M. Jacques BOYER

Mme Audrey CONTAUT**

M. Bertrand CORBEAU

Mme Marie-Claire DAVEU*

Mme Claire DORLAND CLAUZEL*

M. Olivier GAVALDA

Mme Nicole GOURMELON

Mme Françoise GRI*

M. Luc JEANNEAU

Mme Anne-Laure NOAT*

Mme Catherine POURRE*

M. François THIBAUT

M. Odet TRIQUET

M. Jean-Pierre VAUZANGES

Censeurs

M. Paul CARITE

M. Jacques DUCERF

* Administrateurs indépendants

** Administrateurs représentant les salariés

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2018

Au 30 juin 2018, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jean-Yves Hoher – Directeur général
- M. François Marion – Directeur général délégué
- M. Régis Monfront – Directeur général délégué

Monsieur Jacques Prost, Directeur général délégué jusqu'au 18 juin 2018 a évolué vers d'autres fonctions au sein du Groupe Crédit Agricole.

COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2018

Mme Marie-Claire Daveu, Présidente et administratrice indépendante

Mme Nicole Gourmelon

Mme Françoise Gri, administratrice indépendante

Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante

M. François Thibault

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2018

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
 M. Jacques Boyer
 Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante
 Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
 Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante
 M. Jean-Pierre Vauzanges

COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2018

Mme Claire Dorland Clauzel, Présidente et administratrice indépendante
 Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante
 M. Luc Jeanneau

COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2018

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
 M. Jean de Dieu Batina, administrateur représentant les salariés
 Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante
 M. Luc Jeanneau

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 30 JUIN 2018

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2018 est la suivante :

M. Jean-Yves HOCHER	Directeur général
M. François MARION	Directeur général délégué
M. Régis MONFRONT*	Directeur général délégué
M. Jean-François BALAY	Risk & Permanent Control
M. Olivier BELORGEY	Finance
Mme Martine BOUTINET	Human Resources
Mme Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
M. Frédéric COUDREAU	Global IT
M. Eric Chèvre	Global Compliance
Mme Isabelle GIROLAMI	Global Markets Division
M. Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
M. Eric LECHAUDEL	Operations & Country COOS
M. Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
Mme Véronique MCCARROLL	Strategy and Business Transformation
M. Thierry SIMON	International Trade & Transaction Banking
M. Jacques de VILLAINES	Structured Finance

*M. Régis Monfront : Client Coverage & International Network

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40% pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43%. La Banque s'est donné pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40% pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	156
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	157
3. TABLE DE CONCORDANCE	158

1. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

M. Jean-Yves Hocher, Directeur général de Crédit Agricole CIB

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité semestriel ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Fait à Montrouge, le 10 août 2018

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB

Jean-Yves HOCHER

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers Audit Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Olivier Durand et Matthieu Préchoux	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Anik Chaumartin et Laurent Tavernier
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale des actionnaires en date du 4 mai 2018 a décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaires aux comptes suppléants de la société Picarle et Associés et de M. Pierre Coll conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page de ce document	N° de page du document de référence
1. Personne responsable	156	408
2. Contrôleurs légaux des comptes	157	409
3. Facteurs de risque	13 à 22	167 à 195
		299 à 306
		et 326 à 327
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Histoire et évolution de la Société		3 à 13
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		14 à 18
5.2. Principaux marchés		14 à 18
6. Organigramme		
6.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur		2 et 3
6.2. Liens de dépendance entre les entités du Groupe	61	274, 4 et 5
7. Informations sur les tendances	10 et 11	154 et 155
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance		68 à 84
9.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	151 et 152	85 à 133
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance		106
10. Principaux actionnaires	125	327
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1. Informations financières historiques ⁽¹⁾	59 à 148	268 à 397
11.2 États financiers	59 à 148	268 à 397
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	148	354 à 358
		et 393 à 397
11.4 Dates des dernières informations financières	59	268 et 397
11.5 Informations financières intermédiaires	59 à 148	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	20 et 21	192, 193 et 402
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		402
12. Contrats importants		402
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A
14. Documents accessibles au public		401

⁽¹⁾ En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'examen de la situation financière et du résultat 2017, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 268 à 358, 144 à 158 et 167 à 195 du document de référence 2017 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 23 mars 2018 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr).



12, place des États-Unis - CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX - France

Tél. : +33 (0)1 41 89 00 00
www.ca-cib.fr

Le présent document est disponible sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr)
et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).